



LE PETIT MAGSTATTOIS

Em Elsass !



Printemps 2022

Le mot du Maire	3
Le compte rendu des conseils.....	4
Le temps de Noël.....	23
Les projets en cours.....	24
Plan de Gestion Différenciée des espaces verts	26
Etat-civil	28
Les Grands anniversaires à venir	28
« Et si on se posait un instant ?... »	30
Un avenir pour Madagascar.....	32
La Chorale Sainte Cécile	38
Amicale des Sapeurs Pompiers	40
Les Ptits Loustics	42
Des nouvelles de l'école.....	44
Les entrepreneurs de notre village.....	51
« Soyons citoyens »	52
Les photos de nos lecteurs :.....	62
Jouons un peu.....	63
Informations pratiques	64

À noter

- ➔ **Samedi 14 Mai, Portes ouvertes « Once Upon A Line »**
- ➔ **Lundi 6 Juin, Marche pèlerinage à Mariastein**
par l'Association Culturelle
- ➔ **Dimanches 12 et 19 Juin, Elections législatives**
à la Mairie
- ➔ **Dimanche 3 Juillet, Sortie pédestre à Schlierbach**
par l'Association Culturelle
- ➔ **Samedi 9 Juillet, Fête Tricolore**
par l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- ➔ **Dimanche 4 Septembre, Journée Portes Ouvertes**
des Sapeurs Pompiers
- ➔ **Samedi 29 et Dimanche 30 Octobre, les Folies d'Octobre**
par l'Association Culturelle



Le mot du Maire

Bien chers Magstattoises et Magstattois,

Bienvenue dans cette édition du Printemps 2022

La période que nous vivons continue à être mouvementée.

Après une pandémie, qui cette fois semble bien être en régression, une nouvelle actualité européenne, la guerre en Ukraine, nous bouleverse et nous interpelle. La Protection Civile de Bartenheim, vers laquelle nous orientons nos concitoyens qui souhaitent apporter une aide, reste d'une efficacité et d'une organisation remarquable.

Avec toutes ces conjonctures, les particuliers, les communes subissent actuellement une augmentation générale des prix, notamment des matières premières et de l'énergie ; le secteur du bâtiment et des travaux publics sont très impactés. Nous avons dû en tenir compte lors de l'établissement de notre budget. Cependant, cette année encore, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.



L'équipe municipale continue à engager de nombreuses réflexions sur la gestion de notre commune. Vous découvrirez les nombreux travaux d'installation, d'équipement et d'entretien dans nos pages « Post it » et nos différents articles.

En ce qui concerne les projets 2022, voici ceux qui seront dans les grandes lignes mis en œuvre : Travaux de toiture et de zinguerie au niveau de la sacristie et de la salle communale, commande et mise en place du meuble-vitrine pour l'ancien mécanisme de l'horloge paroissiale, réorganisation de l'aire de jeux à l'école, achat d'une échelle télescopique à plate-forme, différents travaux de voirie : trottoirs et Kirchaeckerweg, réfection d'hydrants, mise en place d'un miroir pour la sortie de la rue du Gauser, études menées pour la mise en conformité thermique des bâtiments des écoles.

Je ne peux terminer ce mot sans avoir une pensée émue pour Armand Laurent qui vient de nous quitter. Armand a marqué durablement une bonne partie de nos concitoyens avec l'organisation et la direction théâtrale des Quinzaines Culturelles à Magstatt le bas. Il a contribué à la notoriété de notre village alsacien avec ses spectacles en plein air ; c' était un artiste, un profond humaniste, homme de cœur, d'humour, un ami .

Avec les membres de la commission de rédaction, Clarisse, Christophe, Robert et tout le conseil Municipal, je vous souhaite une bonne découverte de ce nouveau bulletin.

Bonne lecture,
Ech wénsch Eich a interessants Lasa.

Le compte rendu des conseils

A noter

Tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont affichés dans leur intégrité sur le panneau d'affichage de la mairie pendant 1 mois. Au-delà de ce délai, ils restent consultables en Mairie.

Conseil du 15 novembre 2021 :

FINANCES – DEVIS ECOLE – SITE INTERNET – SENTIER :

Attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération :

Une demande d'attribution du fonds de concours de Saint-Louis Agglomération (SLA) a été faite pour financer l'isolation de la toiture du local commercial, sis 10 rue d'Uffheim, d'un montant de 2 069,20 € HT soit 2 483,04 € TTC :

→ un fonds de concours d'un montant de 1 000 € a été attribué à la commune.

Acquisition d'une échelle télescopique :

A ce jour, la mairie ne dispose pas de sa propre échelle, notre agent communal empreinte une échelle lorsqu'il en a besoin. Un devis a été demandé à l'entreprise Wurth de Erstein, afin de faire l'acquisition d'une échelle télescopique avec plate-forme, de 4 à 7 marches, permettant de travailler sur une hauteur allant de 3m à 3m80, d'un poids de 36 kg 400.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis des établissements Wurth, d'un montant de 1 098,93 € HT, soit 1 318,72 € TTC. La dépense sera prévue au budget primitif 2022.

Création d'un meuble d'exposition pour l'ancienne horloge de l'église :

Un devis a été demandé à la Menuiserie Spittler de Sierentz pour la fourniture et la pose d'un meuble de menuisier devant accueillir l'ancienne horloge de l'église.

Le meuble est composé :

- d'un plateau en frêne massif d'une épaisseur de 40 mm avec découpe pour passage du balancier de l'horloge,
- d'un meuble bas, posé et ajusté sur socle avec montant en frêne replaqué composé de trois éléments,
- des éléments latéraux avec porte replaquée frêne sur charnière invisible avec deux étagères chacune sur système 32,
- un élément central avec porte en verre trempé à champs polis d'une épaisseur de 6 mm sur charnière, un fond plaqué frêne d'une épaisseur de 19 mm et une ouverture centrale en verre,
- Finition vernis naturel 2 couches.

Le devis s'élève à 5 020 € HT soit 6 024 € TTC.

Il est proposé de consulter d'autres menuisiers, l'entreprise Pignalosa de Geispitzen ainsi que l'entreprise Zaessinguer de Koetzingue.

Installation d'un miroir routier à la sortie de la rue du Gauser :

L'installation d'un miroir routier à la sortie de la rue du Gauser vers la rue d'Uffheim est prévu :

Un devis a été demandé à MSR de Sainte Croix en Plaine, qui propose la fourniture et l'installation d'un double miroir inox poli anti-vandalisme, inaltérable, antigivre et antibuée. Cadre en PVC de 900 X 900 mm, pour un montant de 2 148,80 € HT, soit 2 578,56 € TTC et de procéder au remplacement du miroir routier déjà présent rue Charles Zumstein par un miroir antigivre.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir l'offre de prix de l'entreprise MSR, d'un montant de 3 524,30 € TTC. La dépense sera prévue au budget primitif 2022.

Acquisition de décorations de Noël :

Acquisition de deux cônes de Noël en LED, effet bâtons chute de neige, d'une hauteur de 2m50, 1m25 de large, d'un poids de 37 kg et d'une puissance de 100 watts, pour un montant de 4 018,40 € HT ; ainsi que 30 m de guirlande glace LED blanche pour illuminer l'abri place de l'église, auprès de la société Distri Fêtes.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser le paiement de la facture de la société Distri Fêtes de Tronville en Barrois, d'un montant de 5 391,60 € TTC.

Installation d'une nouvelle chaudière à l'école maternelle :

Pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) à l'école maternelle, achat concernant le SIVOSC, trois devis ont été demandés pour ce projet :

- L'entreprise Gutzwiller de Hégenheim, notre chauffagiste actuel, propose l'installation d'une PAC air/eau sans production d'eau chaude sanitaire de la marque Mitsubishi Zubadan Silence 14 KW pour un montant 17 323,21 € HT soit, 20 787,85 € TTC,
- L'entreprise Stoecklin de Bartenheim, propose l'installation d'une PAC air/eau de la marque Atlantic Alfea Excelia HP 17KW pour un montant de 19 269 € HT soit 23 122,80 € TTC,
- L'entreprise Arnes Thermique de Altkirch propose l'installation d'une PAC Atlantic Alféa Excellia 14 KW pour un montant de 12 009,50 € HT soit 14 411,40 € TTC.

Nous sommes dans l'attente d'une prise de position sur l'organisation de ce chantier par le comité du Sivosc. D'autres travaux sont également nécessaire au niveau de la toiture, de la verrière, il y a d'importantes infiltrations au niveau des murs.

Aire de jeux pour la cour des écoles :

La commission scolaire s'est réunie en collaboration avec la société Husson de Lapoutroie sur le site de l'école afin de faire un bilan des espaces et des possibilités d'aménager une aire de jeux pouvant satisfaire les enfants de la commune cela par tranche d'âge.

Monsieur Anastacio Robert, adjoint, membre de la commission présente une synthèse de ces propositions de structures chiffrées par la société Husson :

- 1- Installation d'une aire de jeux avec une grande structure sur le thème de la forêt et pouvant satisfaire la tranche d'âge des 2/12 ans, l'installation de deux petites structures individuelles à ressorts pour les 2/6 ans et la mise aux normes d'installation par des scellements, pose, montage, création d'un bac mulch et dépôt de mulch, pour un montant de 25 987,35 € HT soit 29 876,82 € TTC
- 2- Installation d'un véhicule toboggan pour les 2/6 ans, l'installation de deux petites structures individuelles à ressorts pour les 2/6 ans, pour les 5 ans et plus, l'installation d'un dôme multi-activités comprenant des filets d'escalade, un pont suspendu et un turbo glisse et la mise aux normes d'installation par des scellements, pose, montage, création d'un bac mulch et dépôt de mulch, pour un montant de 41 506,60 € HT soit 49 807,92 € TTC,
- 3- Installation d'un terrain multisports avec gazon synthétique et la mise aux normes d'installation par des scellements, pose, montage pour un montant de 61 943 € HT soit 74 331,60 € TTC

➔ après analyse, la commission communale suggère :

- la création en régie d'un mini terrain de foot avec l'acquisition de nouveaux buts plus petits, et un marquage au sol réglementaire, la création à côté du mini terrain de foot, d'un terrain de sport à filet (type badminton, volley) cela sur le terrain de foot actuellement en place. L'investissement sera moindre et les terrains pourront servir à tous,
- A l'avant de la partie engazonnée, possibilité d'implanter une structure proposée par l'entreprise Husson pouvant satisfaire la tranche d'âge des 2/12 ans, l'installation de deux petites structures

individuelles à ressorts pour les 2/6 ans et la mise aux normes d'installation par des scellements, pose, montage, création d'un bac mulch et dépôt de mulch,

- Une partie du terrain engazonnée, entre les différents terrains de jeux (foot, badminton, volley) et la structure métallique peut être mise à disposition des parents d'élèves de l'école qui souhaitent mettre en place un lieu naturel, basé sur le concept du Parc du Domaine Haas à Sierentz ; les représentants de parents d'élèves ont proposé de mettre en place des troncs pouvant faire office de poutre au sol, la construction d'une cabane avec des branches de saules, la création d'un parcours...

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de prévoir la somme 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC au budget primitif 2022 afin de pouvoir financer une partie du projet.

CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE :

La mairie a organisé le contrôle des 23 poteaux d'incendie présents pour l'ensemble du village, vérifiés par la société Detect'O de Illzach.

Le rapport, adressé au SDIS de Colmar, fait état d'un grand nombre de poteaux non conforme.

Monsieur Wilhelm Mathieu, adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la présence d'une vanne au réservoir, qu'il appartient à Monsieur le Maire d'aller ouvrir en cas d'incendie. Cette vanne est fermée le reste du temps et cela pose un problème de débit en cas d'incendie, la mairie en a déjà fait les frais.

Il devient urgent de trouver une solution technique à ce problème récurrent, pour ce faire, une réunion va être programmée avec les services de Saint-Louis Agglomération afin que la vanne présente sur le site du réservoir, soit maintenue en position ouverte.

PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE DE LA FORET :

VU le règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 décembre 2019 et considérant l'abandon de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue de la Forêt au profit de la commune, les parcelles suivantes de la section 14 :

- 1- Parcelle 248/86 (située 5 rue de la Forêt - Madame et Monsieur MAURER),
 - 2- Parcelle 220 (située 9 rue de la Forêt - Madame GLUCK veuve BINGLER),
 - 3- Parcelle 225 (située 9 rue de la Forêt - Madame GLUCK veuve BINGLER),
 - 4- Parcelle 238 (située 21 rue de la Forêt - Madame et Monsieur RIFF),
 - 5- Parcelle 240 (située 23 rue de la Forêt - Madame et Monsieur BARON),
- seront intégrées au domaine public.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL :

- charge M. le Maire d'établir l'acte,
- autorise M. Wilhelm Mathieu, 1er adjoint, à signer l'acte authentique et tous les documents y afférent.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Déclarations Préalables :

Mme Lecaux Nadine, domiciliée 6 rue des Vergers, a déposé une demande de déclaration préalable pour l'agrandissement d'une terrasse, section 15, parcelle 266, d'une contenance de 657 m².

Le dossier a été accordé le 19 octobre 2021.

La famille Jullian Frédéric domiciliée 9 rue Charles Zumstein, a déposé une demande de

- déclaration préalable pour la construction d'un pignon et d'un toit terrasse après la démolition partielle de sa grange,
- permis de démolir partiellement une partie de sa grande, le 23 août 2021,
- déclaration préalable pour le remplacement d'une clôture existante par une clôture rigide de 173cm de haut,

- déclaration préalable pour l'implantation d'une piscine enterrée, sur la parcelle 403, section 1, d'une contenance de 1173m².

Les dossiers ont été accordés le 14 septembre et le 12 octobre 2021 (remplacement de la clôture).

M. Maurer Jérémy, domicilié 5 rue de la Forêt, a déposé le 6 septembre 2021, une demande de déclaration préalable pour l'implantation d'un abri de jardin, section 14, parcelle 245, (contenance 923 m²).

Le dossier a été accordé le 12 octobre 2021.

Mme Bissel Jocelyne, domiciliée 3 rue de l'Eglise, a déposé le 4 octobre 2021, une demande de déclaration préalable pour le ravalement de la toiture, section 1, parcelle 162, d'une contenance de 392 m².

Le dossier a été accordé le 4 novembre 2021.

Mme Schmidlin Valérie, domiciliée 11C rue des Vergers, a fait déposer le 14 octobre 2021, par la société Cap Soleil-CSE de Saint Maurice, une demande de déclaration préalable pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques, section 15, parcelle 279, d'une contenance de 392 m².

Le dossier a été accordé le 19 octobre 2021.

PROJETS A REALISER :

Mobilité douce – Pistes cyclables :

M. Bissel Christophe, conseiller, membre de la commission mobilité douce de Saint-Louis Agglomération présente le bilan des différentes réunions de la commission :

- création de 55 km de piste cyclable en 10 ans avec une grande préférence pour de la piste cyclable séparée de la chaussée, créée avec une couche d'enrobée et un nettoyage régulier.
- Le projet a retenu le trajet reliant Magstatt le Bas à Bartenheim, soit 7,8 km, ce qui se traduit par une piste de 1,4 km entre le village et Stetten.

En reprenant le principe de priorité d'utilisation d'une piste cyclable, dicté par SLA :

- 1 Domicile <-> travail ou école,
- 2 Domicile <-> équipements culturels et sportifs,
- 3 -Touristique / sportif

➔ Une piste cyclable vers Sierentz répondrait mieux aux priorités énumérées ci-dessus. Elle longerait la départementale, traverserait la commune d'Uffheim, soit la création de 1,6 km de piste dont 700 m sur notre ban et 900 m sur celui d'Uffheim,. Une seconde proposition semble possible pour rejoindre Uffheim, en passant par les champs.

Dans tous les cas de figure, le problème du foncier va se poser.

Il appartient à présent au Conseil Municipal de prendre une décision concernant le tracé afin que le projet puisse être réalisé pour l'échéance 2027/2028.

Conseil du 24 janvier 2022 :

FINANCES

Convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) des Communes membres de Saint-Louis Agglomération :

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergies (C.E.E.) a été créé en 2005 par la loi Programme des Orientations de la Politique Énergétique (dite « POPE ») fixant les orientations de la politique énergétique française. Ce dispositif impose aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, carburants, fuel, chaleur...) de réaliser des économies d'énergie ; ils ont dès lors l'obligation de générer un certain volume de certificats d'économie d'énergie (CEE) sur une période donnée.

Les certificats sont comptabilisés en mégawattheures cumulés actualisés (MWh cumac), correspondant à la somme des économies d'énergie annuelles réalisées sur la durée de vie de l'équipement ou du service mis en œuvre.

Les collectivités territoriales maîtres d'ouvrages d'opérations d'économies d'énergie peuvent déposer auprès du Pôle national des CEE des demandes de certificats.

Saint-Louis Agglomération propose d'être le « tiers regroupeur » des CEE dans le cadre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ceci afin de faciliter la démarche de ses communes-membres ayant réalisé des opérations éligibles et qui souhaiteraient les valoriser.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention

Acceptation d'un chèque émanant de notre assurance la Ciade :

Notre assurance la Ciade a adressé à la mairie un chèque d'un montant de 221 € correspondant à la ristourne de 7,5 % sur notre cotisation 2020.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter le chèque ; la somme sera versée au budget primitif 2022.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Résumé : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 337 618,29 €
Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 84 404,00 €

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter les propositions de M. le maire selon la répartition qui suit :

• concessions et droit	2 700,00 €,
• Matériel roulant	6 000,00 €,
• Autres collections	2 000,00 €,
• Installation, matériel et outillage techniques	73 704,00 €
Total	84 404,00 €

Création d'un meuble d'exposition pour l'ancienne horloge de l'église :

Trois devis ont été demandés pour la création d'un meuble de menuisier devant accueillir l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église.

- L'entreprise Spittler de Sierentz, propose un devis d'un montant de 5 020 € HT, pour la création d'un meuble en frêne massif et frêne contreplaqué composé de trois éléments dont l'élément arrière et la porte centrale donnant sur la salle d'attente de la mairie sont en verre trempé.
- L'entreprise Zaessinger de Koetzingue propose un devis d'un montant de 3 929 € HT, pour la création d'une vitrine sur mesure encadrée dans le mur dont la structure est en bois massif mélèze ou épicéa thermo chauffé brossé, châssis fixe en vitrage securit 8 mm avec pare close vissée coté salle commune et coté mairie, 2 portes coulissantes vitrées avec verrou.
- L'entreprise Pignalosa de Geispitzen propose un devis d'un montant de 3 900 € HT, pour la création d'une vitrine sur mesure composée d'un encadrement en frêne massif et contreplaqué, d'un vitrage fixe 44,2 avec pare close coté salle communal et coté mairie, 2 façades en verre chants polis. Fourniture et insertion d'un bandeau LED sur le haut. Dépose de la baie vitrée existante.

Il va être demandé, à l'entreprise Spittler, de refaire son devis sur la base d'une vitrine d'exposition.

Indemnité de l'agent recenseur et de l'agent coordonnateur communal (recensement de l'INSEE):

La procédure de recensement de la population a lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Une dotation forfaitaire pour le recensement, de 867 €, va être versée à la commune, courant du premier semestre 2022, afin d'aider la mairie à rémunérer l'agent recenseur et le coordonnateur communal.

Il est proposé d'attribuer à l'agent recenseur la somme de 750 € et la somme de 450 € au coordonnateur communal.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'inscrire la dotation et les crédits nécessaires à l'indemnisation des agents au budget primitif 2022.

Devis remplacement poteau incendie devant dépôt des pompiers :

Deux devis ont été demandés pour le remplacement du poteau d'incendie, devant le dépôt des pompiers, suite à une fuite importante d'eau le 17 janvier. Saint-Louis Agglomération a fait le nécessaire pour stopper la fuite, il reste à charge de la mairie le remplacement du poteau par un poteau renversable, le branchement et l'installation d'une vanne d'arrêt.

L'entreprise EUROVIA, chiffre les travaux à 5 674,46 € HT

L'entreprise MSD de Thann, chiffre les travaux à 5 524,80 € HT

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser M. le Maire à signer le devis des Ets MSD de Thann.

CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT D'ACTIONS ET D'ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES PAR UN ECONOME DE FLUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE :

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF), l'ADEME et ses partenaires financiers, ont lancé le programme ACTEE 2 SEQUOIA (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) afin de soutenir les collectivités dans l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics.

Ce programme est une aide au financement, qui porte sur quatre actions :

1. Aide au financement d'un poste d'économe de flux ;
2. Achats d'outils de mesure, petits équipements ;
3. Audits énergétiques et définition de stratégies pluriannuelles d'investissement sur les bâtiments ;
4. Aide au financement de la maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation thermique et énergétique.

Dans le cadre d'un appel à projet national porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a présenté un dossier au programme ACTEE SEQUOIA 2 pour le compte d'un groupement constitué par :

- Le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon
- Le PETR du Pays Thur Doller
- Saint-Louis Agglomération
- La Ville de Saint-Louis
- Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, porteur du groupement.

Cette candidature conjointe a été retenue à l'unanimité par le jury réuni le 24 février 2021.

À ce titre, le groupement a prévu d'aider financièrement et techniquement ses communes membres ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Saint-Louis Agglomération en décembre 2020, pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics.

La commune de Magstatt le Bas a souhaité engager les écoles dans cette démarche.

Saint-Louis Agglomération propose de signer une convention qui clarifie les actions et financements proposés, à savoir les actions financières et l'intervention d'un économe de flux qui fait le bilan du patrimoine indiqué, détecte les potentiels de réduction de consommations et accompagne la commune pour réduire les consommations d'énergie.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 septembre 2021 ;

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

DEBAT PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDEES AUX AGENTS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

M. le Maire présente le sujet de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de prendre acte du débat sur ce sujet.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2022/2027 – CONSULTATION DES COMMUNES:

Un Programme Local de l'Habitat définit « pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

En ce sens, il constitue :

- un outil pour définir et mener une politique locale de l'habitat (actions déclinées à l'échelle des communes et de l'agglomération),
- un document de planification spatiale et de gestion pour accompagner le développement du territoire,
- l'expression d'une stratégie propre, élaborée et conduite par les collectivités,
- un cadre de dialogue pour bâtir un projet adapté au contexte local,
- une obligation pour les communautés d'agglomération.

Le PLH se compose des pièces suivantes

- un diagnostic abordant l'analyse socio-démographique et économique, les caractéristiques globales du marché du logement ainsi que sa dynamique récente, l'effort des ménages pour se loger, l'analyse du foncier et les enjeux identifiés,
- un document d'orientations, énonçant les principes et attendus du PLH ainsi que ses orientations stratégiques,
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération le 15 décembre 2021, puis notifié pour avis à la commune, le 24 décembre 2021 : ce document est consultable en Mairie.

A l'issue de cette phase de consultation, portant sur une période de 2 mois, le Conseil de Communauté sera amené à débattre et statuer sur les avis reçus puis à délibérer à nouveau sur le projet de PLH, afin de le transmettre ensuite au représentant de l'Etat.

Il ressort de ces échanges que SLA et ses Communes membres s'engagent, de façon solidaire, à mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour tendre à atteindre les objectifs visés par le PLH.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- 1 : développement en priorité de l'habitat intermédiaire, accompagnement des communes SRU déficitaires dans le rattrapage du quota de logements sociaux, subventions à l'habitat social,
- 2 : soutien à la réhabilitation du parc énergivore du parc social, des copropriétés fragiles et de l'habitat individuel des foyers modestes, requalification du bâti ancien dégradé,
- 3 : amélioration de l'accès au logement des jeunes, soutien de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, réponse aux exigences du Schéma Départemental des Gens du Voyage,
- 4 : animer, la politique de l'habitat communautaire, observer et évaluer l'habitat sur le territoire,

Constats et interrogations des représentants de SLA :

- Les dispositions règlementaires relatives aux obligations en matière de production de logements sociaux et le calendrier de rattrapage demandé aux Communes déficitaires paraissent relever davantage d'une posture de principe que de la prise en compte de certaines réalités locales parfois en décalage avec le contexte des grandes agglomérations françaises,
 - Il est constaté, en définitive, que les objectifs quantitatifs de production de logements sociaux inscrits dans le PLH de SLA (orientation n°1) répondent certes aux exigences de la loi mais paraissent en décalage avec les besoins réels et les potentiels de réalisation de cette agglomération transfrontalière sous forte influence de ses voisines bâloise et badoise ; le planning de rattrapage des objectifs de quota de logements sociaux des communes SRU déficitaires apparaît donc irréaliste.
 - Il est plus particulièrement constaté que le nombre réduit de bailleurs sociaux opérant dans le secteur associé à une véritable difficulté à mobiliser du foncier dans un secteur dense et cher constituent autant de défis à mettre en perspective avec une offre en logement social déjà bien organisée et répondant aux besoins identifiés par le diagnostic réalisé dans le cadre du PLH.
- ➔ Sur ces points, les représentants de la collectivité souhaiteraient voir évoluer la mise en application du cadre règlementaire s'imposant notamment dans des territoires particuliers comme celui de Saint-Louis Agglomération.

Souhaites des représentants de SLA :

- inscription a minima de toutes les communes SRU, ainsi que la commune d'Hésingue par anticipation, en zone 2 (zonage utilisé pour la fixation des plafonds de loyer des logements locatifs sociaux),
- en fonction des résultats de l'évaluation qui sera menée sur ce dispositif, poursuite de la minoration du coefficient de surloyer dans les Villes de Saint-Louis et Huningue, ceci contribuant, selon les bailleurs sociaux, au maintien dans le parc social de ménages âgés.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de :

- DONNER UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLH 2022-2027,
- DEMANDER aux autorités compétentes de prendre en compte les difficultés évoquées ci-dessus.

RAPPORTS 2020 SLA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF :

Saint-Louis Agglomération soumet au Conseil Municipal les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif ;

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide :
- de prendre acte du dépôt en mairie des rapports d'activité 2020,
 - de les tenir à disposition du Conseil Municipal et du public.

RAPPORTS 2020 SLA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :

Saint-Louis Agglomération soumet au Conseil Municipal les rapports 2020 sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable, rapport régie et rapport délégation ;

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide :
- de prendre acte du dépôt en mairie des rapports d'activité 2020,
 - de les tenir à disposition du Conseil Municipal et du public.

RAPPORT 2020 SLA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS :

Saint-Louis Agglomération soumet au Conseil Municipal le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide :
- de prendre acte du dépôt en mairie du rapport d'activité 2020,
 - de le tenir à disposition du Conseil Municipal et du public.

REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN :

Le Comité Syndical a adopté les nouveaux statuts suivants, afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités membres dans la Transition Energétique :

- Le changement de dénomination du Syndicat,
- La gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE),
- L'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux,
- La suppression de la réunion annuelle d'information.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter les propositions de modification des articles.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Permis de construire :

M. Sutter Jérôme, domicilié 10 rue de la Libération, a déposé une demande de permis de construire le 13 septembre 2021, pour la construction d'une maison individuelle, 7 rue du Forêt, section 14, parcelles 246 et 247, d'une contenance de 1 060 m².

Le dossier a été accordé le 2 décembre 2021.

Déclaration Préalables :

M. Prevel Yan, domicilié 5 rue du Gauser, a déposé le 18 octobre 2021, une demande de déclaration préalable pour la construction d'une piscine enterrée, section 14, parcelle 182, d'une contenance de 500 m².

Le dossier a été accordé le 3 janvier 2022.

PROJETS A REALISER :

Mobilité douce – Pistes cyclables :

En l'absence de notre délégué SLA à la mobilité douce, M. Bissel Christophe, nous reportons le débat concernant la décision du tracé (soit vers Stetten ou Uffheim) au prochain conseil.

Défense incendie :

Une réunion a eu lieu en mairie en présence de M. Parisot, directeur du service eau et assainissement auprès de Saint-Louis Agglomération, M. le Maire, M. Wilhelm Mathieu, adjoint : M. Parisot rappelle que la défense incendie est uniquement de la responsabilité de la mairie. Une clé d'accès au réservoir d'eau a été remise à chaque mairie afin que la vanne spéciale défense incendie soit manipulée en cas de besoin.

M. le Maire propose d'organiser une réunion avec les adjoints afin de mettre en place un plan d'action en cas d'incendie dans la commune.

FREDON – Zéro pesticide :

M. Le Meur Thomas, Ingénieur d'Etudes en environnement auprès de Fredon Grand Est, a déposé en mairie le plan de gestion différenciée zéro pesticide qui a été élaboré en collaboration avec la mairie et qui porte sur la mesure et le classement des zones à entretenir, la saisie et la cartographie des données, des conseils en matériels alternatifs...

Le plan de gestion sera présenté au membres du conseil municipal, le lundi 7 mars 2022 à 19h.

Deux libellules avec le label de commune nature de l'agence de l'eau ont été accordées à la commune. Les panneaux vont être installés à l'entrée du village en venant de Uffheim et de Koetzingue.

Hôtel à hirondelles :

En collaboration avec M. Geymann de Magstatt le Haut, M. Graber Luc, conseiller, réalisent un hôtel à hirondelles destiné à la cour de l'école afin que les nids présents autour des façades de l'école primaire puissent être enlevés en raison des salissures.

M. Geymann a sollicité une aide financière auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Forêt communale :

M. le Maire a fait une visite de la forêt communale avec M. Brunner Lucien, ancien maire. Il faut refaire le marquage, à la bombe de peinture (fait par l'entreprise Kirchhoffer de Bartenheim), sur les 60 chênes restants dans la forêt. Une sortie avec une délégation du conseil municipal va être organisée courant février.

Divers :

Il reste à finir, dès le printemps,

- l'installation de la gâche électrique au niveau du portillon de la cour de l'école,
- la prise de courant permettant d'accueillir un futur food truck devant le portail de l'école,
- la remise en état du boîtier du feu clignotant au niveau du carrefour.

Monsieur le Maire remercie,

- Messieurs Keppi Samuel, Wilhelm Mathieu, adjoint, Graber Luc, conseiller et Bissel Jean-Luc, conseiller pour la décoration de Noël dans le village. Mme Sutter Christine, adjointe, pour l'organisation du vin chaud à l'occasion de l'ouverture du Temps de Noël,
- les membres de la commission communication, Messieurs Anastacio Robert, adjoint, Bissel Christophe, conseiller et Mme Bissel Clarisse, conseillère, pour le travail fourni sur le dernier bulletin communal. Parution du prochain bulletin, printemps 2022.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des dates des élections :

- les dimanches 10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles
- les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour les législatives.

Conseil du 11 avril 2022 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur WILHELM Mathieu, premier Adjoint au Maire, présente le compte administratif :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		263 149,80		63 405,47		326 555,27
Opérations de l'exercice	367 564,39	397 833,31	184 031,41	31 694,25	551 595,80	429 527,56
TOTAUX	367 564,39	660 983,11	184 031,41	95 099,72	551 595,80	756 082,83
Résultats de clôture		293 418,72	88 931,69			204 487,03

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 réalisée par le receveur en poste au trésor public de Saint-Louis et le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de la commune, suite aux opérations budgétaires enregistrées en 2021.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de déclarer le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Résultats de l'exercice 2021

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats de clôture		293 418,72	88 931,69			204 487,03

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

- au compte 002 (fonctionnement) 204 487,03 €
- au compte 1068 (affectation en réserve) 88 931,69 €
- au compte 001 (investissement) 88 931,69 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2022 élaboré par la Commission des Finances.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver le budget primitif de la Commune tel que présenté et lequel s'équilibre aux chiffres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	608 247,03 €	345 383,72 €
DEPENSES	608 247,03 €	345 383,72 €

VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX D'IMPOSITIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas augmenter les taux d'impositions 2022 et d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

LES CONSEILS EN BREF...

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
 - 28,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
 - 72,20 %

APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS 2022

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les subventions suivantes pour l'exercice 2022 :

- APAMAD	90,00 €
- APALIB	90,00 €
- Donneurs de sang	300,00 €
- Conseil de fabrique	600,00 €
- Chorale Ste Cécile	300,00 €
- Un Avenir pour Madagascar	200,00 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00 €
TOTAL	1 780,00 €

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les contributions suivantes pour l'exercice 2022 :

- SIVOSC des 2 MAGSTATT	54 600,00 €
- Association « Les P'tits Loustics »	21 000,00 €
- Brigade Verte	2 000,00 €
- Syndicat Mixte Oriental	3 025,00 €
- Union départementale des Sapeurs-Pompiers	280,00 €
TOTAL	80 905,00 €

PROVISION POUR RISQUES :

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux ;

- 1- La provision pour contentieux : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.
- 2- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective s'applique aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.
- 3- La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente, et dans le respect du principe de prudence, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

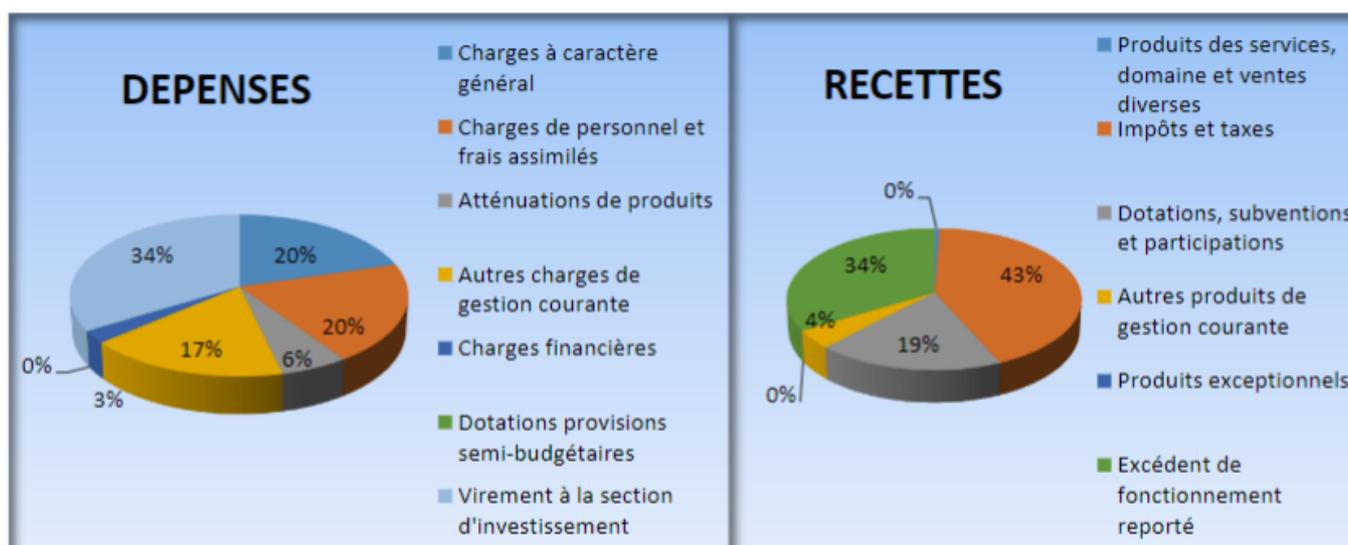
La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances. Elle est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2022, le risque est estimé à environ 15 %, soit 250 € ;

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'inscrire au budget primitif 2022 la provision.

LES CONSEILS EN BREF...

BUDGET 2022 RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

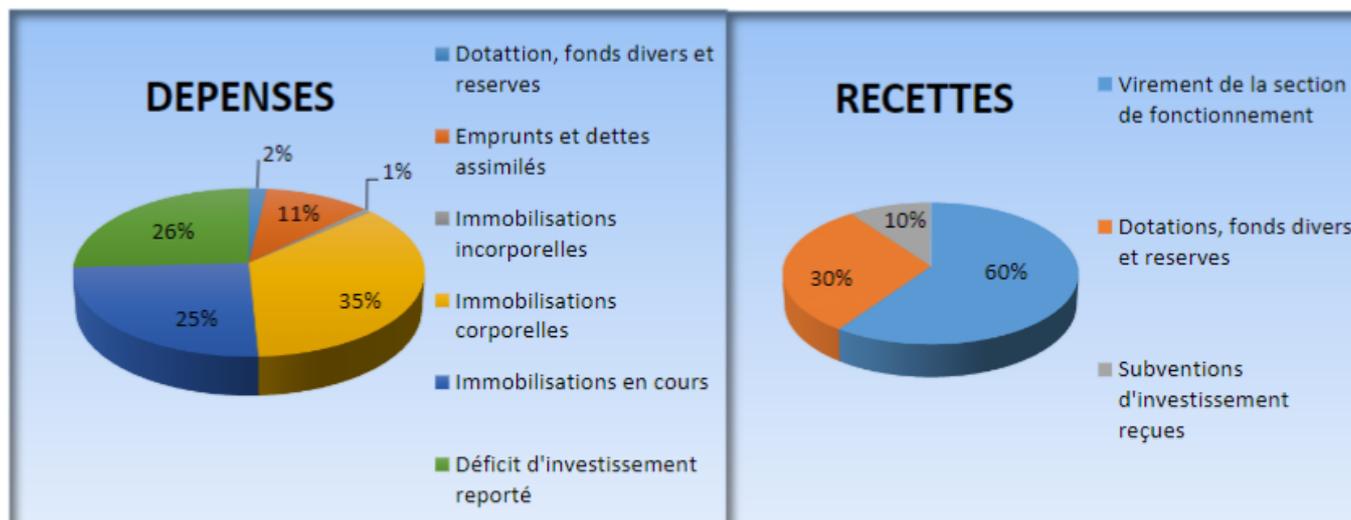


Désignation	Montant	en %
Charges à caractère général	124 000,00	20,39%
Charges de personnel et frais assimilés	122 000,00	20,06%
Atténuations de produits	35 697,00	5,87%
Autres charges de gestion courante	106 045,00	17,43%
Charges financières	15 000,00	2,47%
Dotations provisions semi-budgétaires	250,00	0,04%
Virement à la section d'investissement	205 255,03	33,75%
TOTAL DEPENSES	608 247,03	100,00%

Désignation	Montant	en %
Produits des services, domaine et ventes diverses	3 760,00	0,62%
Impôts et taxes	259 522,00	42,67%
Dotations, subventions et participations	114 278,00	18,79%
Autres produits de gestion courante	26 000,00	4,27%
Produits exceptionnels	200,00	0,03%
Excédent de fonctionnement reporté	204 487,03	33,62%
TOTAL RECETTES	608 247,03	100,00%

LES CONSEILS EN BREF...

BUDGET 2022 RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Désignation	Montant	en %
Dotation, fonds divers et reserves	6 370,00	1,85%
Emprunts et dettes assimilés	37 100,00	10,79%
Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,87%
Immobilisations corporelles	122 760,00	35,70%
Immobilisations en cours	85 722,03	24,93%
Déficit d'investissement reporté	88 931,69	25,86%
TOTAL DEPENSES	343 883,72	100,00%

Désignation	Montant	en %
Virement de la section de fonctionnement	205 255,03	59,69%
Dotations, fonds divers et reserves	104 336,69	30,34%
Subventions d'investissement reçues	34 292,00	9,97%
TOTAL RECETTES	343 883,72	100,00%

MEUBLE VITRINE POUR L'HORLOGE DE L'ÉGLISE :

Trois devis ont été demandés pour la création d'un meuble de menuisier devant accueillir l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église.

Le 24 janvier 2022, le conseil proposait de demander à l'entreprise Spittler de Sierentz de revoir son devis sur la base d'une vitrine d'exposition et non d'un meuble.

Voici la nouvelle proposition de l'entreprise Spittler :

- L'entreprise Spittler de Sierentz, propose un devis d'un montant de 5 600 € HT
Pour la fourniture et pose d'un présentoir en chêne massif, côté salle communale, un châssis fixe avec un cadre en chêne massif rustique avec nœud et fissure remplie par du joint noir, cadre assemblé à onglet en partie haute ajusté sur le mur existant. Remplissage par verre clair trempé d'une épaisseur de 10mm.
Côté mairie, une double porte clarit en verre trempé épaisseur 10mm, ferrée sur un cadre en chêne massif rustique, cadre assemblé à onglet en partie haute et ajusté sur le mur existant. Ouverture et fermeture par serrure à cylindre.
Intérieur plot en chêne massif formant une assise pour poser l'horloge.
 - L'entreprise Zaessinger de Koetzingue propose un devis d'un montant de 3 929 € HT
Pour la création d'une vitrine sur mesure encastrée dans le mur dont la structure est en bois massif mélèze ou épicéa thermo chauffé brossé,
Côté salle communale, un châssis fixe, vitrage securit 8 mm avec pare close vissée.
Côté mairie, 2 portes coulissantes vitrées avec verrou à cylindre sur système Eku combino 20, cadre feuilluré avec vitrage 8mm securit pare close vissée
Socle intérieur de support fixe pour l'horloge.
L'ouverture d'une partie du mur est à la charge du client.
 - L'entreprise Pignalosa de Geispitzen propose un devis d'un montant de 3 900 € HT
Pour la création d'une vitrine sur mesure composée d'un encadrement ébrasement chambranle et contre chambranle
Fabrication en frêne massif finition vernis PU bi-composant et contreplaqué,
Côté salle communal pose d'un vitrage fixe 44,2 avec pare close.
Côté mairie encadrement recevant 2 façades en verre chants polis, montées sur charnières, fermeture serrure à clé.
Réalisation d'un support pour l'horloge, fabrication en frêne massif finition PU bi-composant.
Fourniture et insertion d'un bandeau LED sur le haut.
Dépose de la baie vitrée existante, pas d'évacuation des déchets.
- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis des établissements Pignalosa de Geispitzen d'un montant de 3 929 € HT, soit 4 714,80 € TTC.

DEVIS ZINGUERIE EGLISE ET SALLE COMMUNALE :

Un devis a été demandé à l'entreprise Banzet de Hirsingue pour des travaux de zinguerie :

- au niveau du toit de la sacristie, nécessité de remplacer diverses tuiles et procéder au remplacement d'environ 16ml de gouttières ainsi qu'une dizaine de coudes, pour un montant 1 469 € HT soit 1 762,80 € TTC.
 - Au niveau de la salle communale, nécessité de rendre étanche 41ml de chéneau avec du goudron liquide, cela pour un montant de 1 332,50 € HT soit 1 599 € TTC.
- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis des établissements Banzet pour un montant de 2 801,50 € HT, soit 3 361.80 € TTC.

FUSION DES DEUX ECOLES DU RPI AVEC UNE DIRECTION UNIQUE A MAGSTATT LE HAUT :

Monsieur Fuchs Serge, Directeur des écoles de Magstatt le Bas, ayant fait valoir son droit à la retraite, Madame Vuillaume Valérie, Directrice des écoles de Magstatt le Haut, a proposé d'assurer dès la rentrée 2022, la direction des deux écoles du RPI.

LES CONSEILS EN BREF...

Cette proposition a été accueillie favorablement par les Maires des deux Magstatt qui ont adressé un courrier à l'inspection de la circonscription de Riedisheim.

La mesure consistera au maintien du regroupement intercommunal pédagogique dispersé sur les deux sites, avec une fusion des deux écoles du RPI et une direction unique pour les quatre classes, positionnée à Magstatt le Haut. Une permanence d'une journée par semaine pourra être assurée à l'école de Magstatt le Bas.

Il appartient au Conseil Municipal, d'accepter la fusion des deux écoles du RPI avec une direction unique à Magstatt le Haut.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter la fusion des deux écoles du RPI avec une direction unique à Magstatt le Haut.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS :

Il est proposé au conseil municipal de fixer au tarif plafond, prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques, le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide que pour la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier est appliqué le tarif plafond, à savoir pour l'année 2022 :

	Tarifs		
	Aérien/km	Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m ²
Décret 2005-1676	40 €	30 €	20 €
Actualisation 2022	56,85 €	42,64 €	28,43 €

que ces tarifs sont applicables aux installations nouvelles comme aux installations existantes, que pour les occupations débutant en cours d'année, les redevances seront déterminées au prorata, que le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration, que pour les années suivantes, les redevances seront déterminées sur les mêmes bases précitées d'autoriser le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances.

MODIFICATION DES STATUTS – AJOUT D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE RELATIVE A LA FORMATION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES PAR SAINT-LOUIS AGGLOMERATION :

L'article L.2113-6 du Code de la commande publique précise que « des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés », conférant à cet outil un cadre juridique très ouvert.

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a cependant introduit, à l'article L.5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales, un régime spécial pour les groupements de commandes entre un EPCI et ses communes membres ou entre celles-ci, alors même qu'au vu de la jurisprudence, la constitution de tels groupements ne posait pas de difficultés.

Il convient donc, par souci de sécurité juridique, de modifier les statuts de SLA afin d'ajouter parmi ses compétences facultatives celle de former des groupements de commandes.

Par délibération en date du 23 mars 2022, le Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération a approuvé à l'unanimité la proposition :

- d'ajouter à la liste des compétences facultatives exercées par Saint-Louis Agglomération, la compétence suivante :

« En application de l'article L.5211-4-4 du CGCT, constitution de groupements de commandes composés de tout ou partie des communes membres et ce à titre gratuit. Les fonctions de coordinateur du groupement de commandes pourront indifféremment être confiées à Saint-Louis Agglomération ou à l'une des communes membres signataire de la convention de groupement ».

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver cette prise de compétence facultative relative à la formation de groupements de commandes.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Permis de construire :

Monsieur Bilger Yann, domicilié 2 rue Charles Zumstein, a déposé une demande de permis de construire le 2 septembre 2021, pour la démolition d'un hangar et la construction de deux maisons individuelles accolées par les garages, rue du Gauser, section 14, parcelles 263 et 264, d'une contenance de 1433 m².

Le dossier a été accordé le 21 février 2022.

Monsieur et Madame Bissel Dominique, domiciliés 15 rue Charles Zumstein, ont déposé une demande de permis de construire le 13 janvier 2022, pour l'implantation d'une piscine et d'un abri, section 1, parcelle 179, d'une contenance de 2 666m².

Le dossier a été accordé le 6 avril 2022.

Madame Sutter Céline, domicilié 7 rue des Maraîchers, a déposé une nouvelle demande de permis de construire le 16 décembre 2021, pour l'implantation d'un abri ouvert, section 13, parcelles 144 et 145, d'une contenance de 2 945 m².

Le dossier a été accordé le 11 avril 2022.

Déclarations Préalables :

Madame Runser Sandrine, domicilié 11A rue Charles Zumstein, a déposé une demande de déclaration préalable le 2 décembre 2021, pour le ravalement des façades et le remplacement des tuiles, section 1, parcelles 181 et 182, d'une contenance de 2 143,93 m².

Le dossier a été accordé le 21 février 2022.

Madame Schmidlin Spahn Valérie, domiciliée 11C rue des Vergers, a déposé une demande de déclaration préalable le 21 février 2022, pour la suppression de l'escalier d'accès – la création d'un balcon au niveau N+1 – l'agrandissement de l'ouverture au sous sol pour y créer l'entrée principale au 11C rue des vergers, section 15, parcelle 279, d'une superficie de 392m².

Le dossier a été accordé le 14 mars 2022.

La société Master Energie, de Paris a déposé pour le compte de Monsieur Sutter Xavier, domicilié 28 rue Charles Zumstein, une déclaration préalable le 21 février 2022, pour l'installation de 18 panneaux photovoltaïques noirs en toiture, section 14, parcelle 82, d'une superficie de 1057 m².

Le dossier a été accordé le 14 mars 2022.

PROJETS A REALISER :

Monsieur le Maire remercie :

- Monsieur Graber Luc, conseiller, pour le superbe hôtel à hirondelles qu'il a confectionné et mis en place avec Monsieur Bissel Jean-Luc, conseiller ; Merci à Monsieur Geymann de Magstatt le Haut pour son aide et ses conseils ;

- Monsieur Bissel Christophe, conseiller, pour la réalisation de deux magnifiques livrets d'étude proposant au Club Vosgien de Village-Neuf, la création de trois sentiers de randonnée pédestre, sur le ban de Magstatt le Bas. Les livrets sont à disposition en mairie.

AMENAGEMENT DU KIRCHAECKERWEG :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la seconde fois, deux demandes de permis de construire ont été refusés au lieu dit Kirchaecker pour les raisons suivantes :

- Considérant que les dispositions générales du règlement du plan local d'urbanisme (approuvé le 16/12/2019), fixent les conditions de desserte par la voirie et les réseaux et disposent que « pour être constructible, un terrain doit avoir accès à une voie publique ou à une voie privée (...) »
- Considérant que le terrain d'assiette du projet est desservi par un chemin rural enherbé, non carrossable et inadapté à la desserte d'une maison d'habitation ;
- Considérant que cette absence de voie rend le terrain non constructible et que la construction d'une maison d'habitation ne peut pas y être admis.

Un premier devis a été demandé à l'entreprise Eurovia afin d'avoir une idée du montant à prévoir au budget primitif 2022 pour rendre carrossable et adapté à la desserte les deux terrains pouvant accueillir deux maisons d'habitation, soit la partie avant du Kirchaeckerweg en venant du Oberholzweg.

Le devis s'élève à 28 766 € HT soit 34 519,20 € TTC cela pour une longueur d'environ 50m.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de tout mettre en oeuvre pour rendre carrossable et adapté à la desserte les deux terrains pouvant accueillir deux maisons d'habitation au niveau du Kirchaeckerweg,
- d'autoriser Monsieur le Maire à contacter d'autres entreprises pour la réalisation des travaux,
- de prévoir une provision de 40 000 € TTC au budget primitif 2022 pour financer les travaux.

ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

EXPOSE PREALABLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1er janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Monsieur le Maire PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, Monsieur FUCHS Serge, maire, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) Monsieur FUCHS serge, maire de la collectivité.

Le temps de Noël

Le 26 Novembre, nous avons tous été invités à venir lancer ensemble le temps de Noël sur la place de l'église. Il ne nous avait pas été possible de tenir ce rendez-vous en 2020, mais notre commune, en collaboration avec l'Association Culturelle, a tout fait pour se rattraper pour cette dernière édition.



Pour commencer, le Sapin du Partage, installé et préparé au préalable par l'Association Culturelle. Les enfants de nos écoles étaient heureux de venir le visiter lors de l'après-midi, pour y accrocher quelques décorations qu'ils avaient eux-même confectionnés. Une petite récompense les y attendait.



Bien entendu, (et c'est la première raison pour laquelle nous attendions cet évènement !!!) il y avait le fameux vin et chocolat chaud de Christine. Avec quelques mandarines et les traditionnels MANNALAS, quel régal !

Mais quelles surprises nous avait préparées Luc !!! La mise en scène avec les rennes, la crèche et l'éclairage et chauffage d'appoint. Le tout « fait maison » !

En bref, tout était au rendez-vous pour passer un moment chaleureux et convivial. Et nous ne nous en sommes pas privé !



LES PROJETS

Novembre 2021
Rambarde
Escalier de l'Eglise



Novembre 2021
Accès pour personne à
mobilité réduite
Toilette école primaire



Novembre 2021
Intervention SLA sur le
réseau « eau potable »
Ecole Primaire



Novembre 2021
Installation des
éclairages de Noël



26 novembre 2021
Les écoliers empruntent le
« sentier piéton » pour participer
au « Temps de Noël »...



Décembre 2021
Réception de la
désherbeuse
automotrice



Janvier 2022
Intervention
sur le toit de
l'église



Janvier 2022
Intervention SLA (installation
d'un compteur d'eau) à
l'école primaire



17 janvier 2022
Intervention SLA
sur le réseau
« eau potable »



Caserne des
Pompiers

Juillet 2021 - Février 2022
Elaboration du Plan de Gestion
différenciée → Distinction par
l'attribution de deux libellules



Février 2022
Intervention
SLA sur le
réseau « eau
potable »



Mars 2022
Marquage des
chênes de la forêt
communale



Mars 2022
Remplacement
d'un toilette à
l'école primaire



Janvier à Mars 2022
Elaboration et installation de
l'hôtel à hirondelles



Mars 2022
Mise en
place des
« bornes de
propreté
canine avec
corbeille »



Plan de Gestion Différenciée des espaces verts

POURQUOI ?



Éléments essentiel du paysage urbain, les espaces verts sont au coeur des préoccupations actuelles en termes d'environnement, de cadre de vie et de santé, à la fois des usagers mais aussi des équipes d'entretien.

Bien souvent chronophage, parfois coûteux, l'entretien de ces espaces peut être optimisé et envisagé sous l'angle du zéro-pesticide. Cependant, il peut parfois se révéler compliqué de prendre de la hauteur sur ses pratiques, d'établir un diagnostic et de poser un regard objectif sur les actions à entreprendre. De part ses compétences, « FREDON Grand Est » propose un accompagnement adapté à ces problématiques afin de permettre aux communes de faire évoluer leurs pratiques

COMMENT ?

La gestion différenciée combine des méthodes raisonnées d'entretien des espaces selon le grand principe :

« Entretien autant que nécessaire mais aussi peu que possible »

Au-delà des aspects réglementaires, **cette approche s'inscrit complètement dans les préoccupations actuelles** des usagers à la recherche de plus de **respect de l'environnement** et de la **santé** dans l'entretien de leurs lieux de vie.

L'objectif est de répertorier les espaces en différentes classes afin de leur appliquer une gestion la plus adaptée au regard de différentes données (situation, usage, fréquentation, etc).

Elle permet ainsi de réduire, voire abandonner l'usage des produits phytosanitaires, repenser l'organisation du travail des équipes, favoriser la biodiversité, etc.

« FREDON Grand Est » accompagne notre commune dans notre projet en nous proposant la réalisation d'un plan de gestion différenciée adapté à nos besoins et aux spécificités de nos structures (contraintes matérielles, budgétaires, humaines, etc.).

LEGISLATION :

En résumé et pour rappel :

- **depuis le 1^{er} janvier 2017** : Interdiction pour les personnes publiques d'utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces verts, forêts, voiries (sauf raison de sécurité), promenades ouverts ou accessibles au public,
- Depuis le 1^{er} janvier 2019 : Interdiction de mise sur le marché, **détention et utilisation pour les jardiniers amateurs**,
 - **au 1^{er} juillet 2022**, interdiction d'utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires conventionnels sur les cimetières et sur les terrains sportifs.
- **Au 1^{er} janvier 2027** : l'utilisation des engrais de synthèse, seront interdits.

➔ Le plan de gestion nous propose :

- Place et voirie :
 - Classification des zones,
 - Fréquence de l'entretien balayage en fonction des zones,
- Parc, jardin, stade :
 - Différenciation des tontes selon les espaces,
 - Enherbement des abords des cheminements
- Cimetières :
 - Végétalisation et tonte différenciée,
- Fleurissement :
 - Concentration du fleurissement d'annuelles (Mairie, église, rues principales),
 - Fleurissement par des vivaces (autre endroits)

EXEMPLE SUR LES CIMETIERES :

- la végétalisation des surfaces pour :
 - les zones difficiles d'accès,
 - les abords des grandes allées,
 - les murs,
- le désherbage mécanique,

Coûts de réalisation :

- Enherbement : environ 1,5 €/m²,
- Couvre sol : environ 8 - 10 €/m²,
- Béton perméable : environ 85 - 100 €/m²,
- **Enherbement naturel : 0 €/m²**



Enherbement naturel :

Etat actuel

Allée en gravier à désherber



Etat futur

Allée « enherbée »



Tonte différenciée :

Tonte différenciée

Sur la partie enherbée



Fleurissement à éviter

végétalisation du mur



Lutte contre le liseron :



Lutte contre le liseron :

- Par arrachage de la plante,
- couverts végétaux,
- paillage

Dans la prochaine édition du bulletin communal, un autre point du plan de gestion différenciée sera présenté.

Etat-civil

LES NAISSANCES



HOFFMANN Léa, Rose, Myriam,
née le 1^{er} janvier 2022

MAURER Gauthier, Louis,
né le 14 janvier 2022

DARTOIS Timothé,
né le 13 février 2022

KITTER MATHIAS,
né le 10 avril 2022

Les Grands anniversaires

Les grands anniversaires fêtés ces derniers mois



Les grands anniversaires à venir

94 ANS

Georgette KELBERT,

née le 13 octobre 1928, domiciliée au 6 Rue de la Libération

93 ANS

Germaine Sutter,

née le 1^{er} juin 1929, domiciliée au 8 rue de la Libération

90 ANS

Marthe Peter,

née le 16 mai 1932, domiciliée au 3 rue Charles Zumstein

Juliette Fuchs,

née le 27 juillet 1932, domiciliée au 6 rue de la Foret

85 ANS

Madeleine BILGER,

née le 23 mai 1937, domiciliée au 9 rue de Uffheim

Gabrielle DURENWAECHTER,

née le 11 septembre 1937, domiciliée au 23 rue de Koetzingue

75 ANS

Jean-Marie GUENIN,

né le 30 juillet 1947, domicilié au 26 rue de Koetzingue

Michel LIEBY,

né le 9 août 1947, domicilié au 18 rue de Koetzingue

Jean KORB,

né le 18 août 1947, domicilié au 26 rue Charles Zumstein

Clarisse Sutter,

née le 2 décembre 1947, domiciliée au 22 rue de Koetzingue

Laurence SPITTLER,

née le 12 décembre 1947, domiciliée au 24 rue Charles Zumstein

...dimanche 27 mars 2022



Samedi 2 avril 2022 !...



Un avenir pour Madagascar

Soutenir Madagascar en récoltant des fonds pour aider une population en détresse : c'est, depuis de nombreuses années, la vocation de notre association « *Un avenir pour Madagascar* ».

Dans ce but, nous organisons traditionnellement la confection, puis la vente le dimanche des Rameaux, de rameaux décorés qui seront ensuite bénis par le prêtre avant la messe. Par ailleurs, de nombreuses pâtisseries bénévoles du village – ou pâtisseries ! – offrent leur savoir-faire en proposant leurs créations gourmandes qui seront vendues après la messe, autour d'un apéritif.

Malheureusement, la pandémie avait nécessité la suspension de cette action ces deux dernières années, laissant un goût amer aux organisateurs comme aux nombreux Magstattois qui appréciaient ce temps de fête autour de l'office religieux.

En 2022 enfin, le dimanche des Rameaux a repris toutes ses couleurs et sa belle ambiance !

A cet effet, une quinzaine de Magstattois(es) s'étaient retrouvés une après-midi de mars pour la confection de roses et rubans en papier crépon.



Puis dans un second temps, le vendredi 8 avril, nos bénévoles ont finalisé ces jolies créations, avec l'aide de quelques forces masculines, pour l'assemblage en bouquets et le montage sur bâtons. Près de 170 rameaux décorés ont ainsi été préparés, et tous ont été vendus ! Les pâtisseries aussi, alléchantes à souhait, ont eu un franc succès, ainsi que le service apéritif en extérieur, le soleil étant des nôtres ce matin-là. Bénéfice de ces ventes : 2'000 euros.



Au nom de la mission malgache que nous soutenons, nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont offert leur temps et leur talent dans cette démarche caritative.

« L'amitié est comme la bruine : elle tombe fine mais elle peut faire déborder les rivières ! » - Proverbe malgache

Marinette Hager



Magstatt-le-Bas 02 avril 2022

Chers amis,

Nous sommes enfin en mesure de vous donner quelques nouvelles de la mission de Mampikony. Nous nous excusons de ce retard.

Nous avons eu une rupture de communication car le père Florian est rentré en France sans que la succession de l'internat ait pu être faite.

Nous savons aujourd'hui que le père Darek a repris la gestion de l'internat (de manière provisoire) et il nous a assuré qu'il gardera le lien avec l'association car nos parrainages sont plus que jamais primordiaux pour ces jeunes.

Voici donc, les nouvelles non réjouissantes, qu'il a pu nous envoyer. Notre soutien est très important pour la mission mais surtout pour les enfants qui peuvent grâce aux dons profiter de la cantine et d'un soutien scolaire. Un grand merci de la part des membres de l'association pour vos parrainages et l'ensemble de vos dons.

Extrait de la lettre de « PRESENTATION DU PROJET DE L'INTERNAT-MAMPIKONY »

03.02.2022 MADAGASCAR

Si nous nous référons sur les réalités actuelles de la vie en général, Madagascar occupe le 10ème rang des pays les plus pauvre du monde d'où la pauvreté incessante de la majeure partie de la population malgache. C'est un fléau qui a pour conséquence de rendre les familles encore plus défavorisées et vulnérables. De par ce fait a été créé l'internat

à Mampikony, un établissement qui a ouvert ses portes il y a dix ans de cela, accueillant ainsi les enfants mineurs sans parents, mère ou père, issus de famille en très grande difficulté. Notre objectif principal est d'aider les plus démunis à se préserver physiquement ou moralement de la misère et de l'oisiveté tout en les remettant en état, pour qu'ils puissent à l'avenir avoir leurs propres bagages. Effectivement, nous leurs souhaitons un avenir meilleur. L'orientation de ces jeunes à l'éducation est la base fondamentale d'un développement certain...

Père Darek Spiritain à Madagascar depuis de nombreuses années



**Formulaire de parrainage d'un enfant
à l'internat de Mampikony pour 2022**

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

E-mail :Tel :

Je souhaite assurer un parrainage complet pour une durée de :
(Scolarité, Fournitures scolaires, pension complète, Blouse scolaire,
internat)

- Pour 1 mois : 40 €
- Pour 2 mois : 80 €
- Pour 3 mois : 120 €
- Pour 4 mois : 160 €
- Pour 6 mois : 240 €
- Mois (40 €) : €

Je souhaite faire un parrainage de 165 € (Scolarité, Fournitures,
demi-pension, Blouse scolaire pour une année scolaire)

Je souhaite faire un don de :€

Je souhaite un reçu fiscal

Merci de remplir le Bulletin de Parrainage et de le retourner à

Mme Burg Valérie
27 rue Charles Zumstein
68510 Magstatt-le-Bas

Le chèque doit être libellé à l'ordre de la

Congrégation du saint Esprit

pour obtenir la déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20% du
revenu imposable.

Pour toutes vos questions : valerie.burg@sfr.fr

Tel. : 03.89.83.98.78 ou 06.22.77.94.04

www.avenirmada.info

Marche pèlerinage à Mariastein



Amis marcheurs ou pèlerins :

le pèlerinage marial à Mariastein,
haut lieu suisse à la frontière du Sundgau, a lieu le

Lundi de Pentecôte
6 juin 2022

plusieurs possibilités sont offertes :

1 - Marche traditionnelle

Départ à 4h30 devant la mairie de Magstatt le Bas,

parcours fléché (modifié entre Magstatt et Ranspach le Bas)

halte entre 6h45 et 7h10 au terrain de sports de Michelbach le Haut pour une collation offerte



2 - Parcours réduit

Départ à 7h15 du terrain de sports de Michelbach le Haut

3 - Autre formule

- rendez-vous à **11h** devant la basilique à **Mariastein**
- à 11h30 Sainte Messe dans la chapelle N.D des 7 douleurs



Après la messe, possibilité de pique-niquer et de prolonger le temps de partage après l'effort, au presbytère de Leymen.



Un emplacement est prévu à l'abri du soleil... et au sec!

Alors, n'hésitez pas !

Venez vous joindre à nous et n'oubliez pas d'inviter vos amis.

Pour une bonne organisation, veuillez si possible vous annoncer à :

Christophe SPITTLER au **06 43 33 74 38** ou Geneviève LIEBY au **03.89.83.98.14**



Salut l'Artiste!



Notre ami **Armand Laurent** nous a quittés le 21 février 2022.

Originaire de Dolleren (vallée de Masevaux), la vie l'a mené à Magstatt-le-Bas en 1985 pour aider l'équipe organisatrice d'une simple fête des rues, à mettre sur pied un petit spectacle à partir d'un poème : « *In sim rota Pflüag* » de Charles Zumstein, poète du village.



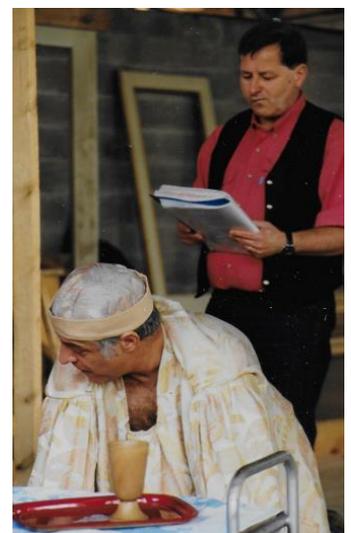
C'était le début d'une belle histoire entre Armand et notre Association Culturelle.



1989 "Mathis Nithart"



Suite à cette première réussite, Armand a ouvert de nouveaux horizons aux organisateurs bénévoles en assurant la mise en scène de différents spectacles de plein air, en langue alsacienne. Pendant douze années, ces spectacles bisannuels avaient pour cadre une «Quinzaine Culturelle» autour de poèmes, concerts, expos, conférences, musique, danse, mais aussi art plastique et gastronomie dans plusieurs corps de fermes.



1997 "D'r Malad" de Molière"

Tout un village en ébullition vivait au rythme des répétitions, des décors, des costumes à confectionner, des repas à concocter, des animations à organiser. Quelle aventure passionnante !



1991 "Der liebe Augustin"
Armand avec Hansjörg Schneider, auteur de la pièce

Armand Laurent a été l'instigateur, le déclencheur, le magicien qui a permis à chaque Magstattoise et Magstattois de se transcender pour cet événement à chaque fois très attendu et à notre petit village sundgauvien d'acquérir une notoriété dans la Regio !



1995 "Hin und Her"

**Armand, un artiste
mais aussi un ami**

Au cours de toutes ces années, tu as su nous guider, transmettre ta créativité et ton goût des arts aux jeunes et moins jeunes. Tu nous as appris à nous surpasser, à nous réinventer grâce à tes compétences artistiques assorties de ton exigence et ton humour hors pair !

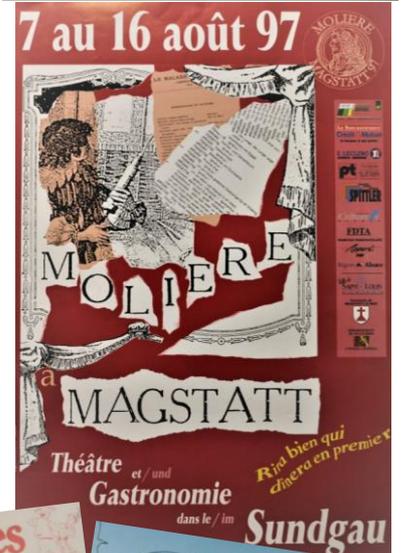
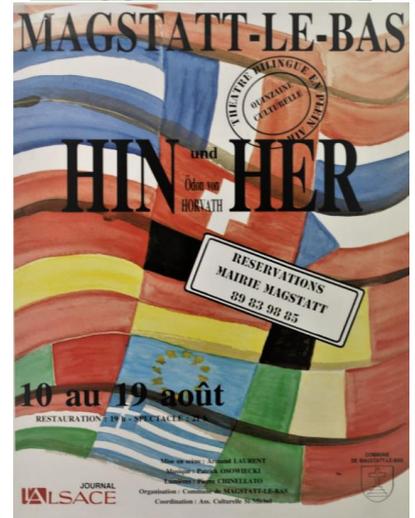
Tu nous as permis de viser toujours plus haut !

Tu nous laisses tant de merveilleux souvenirs !

MERCI viel mol Armand

l'Association Culturelle

l'Association Culturelle de Magstatt le Bas vous donne rendez-vous dans les prochains bulletins avec un aperçu des différents spectacles réalisés



La Chorale Sainte Cécile



Printemps naissant, douceurs retrouvées.

Celles d'un soleil encore timide, de premières fleurs, de gazouillis d'oiseaux, de projets.

Notre chorale a, elle aussi, le cœur en fête ! Bien ancrée dans ses portées musicales, bien présente et vivante dans l'animation des messes dominicales, des messes festives telles que Noël, Rameaux, Pâques, Mariages, ainsi que des enterrements. Elle a organisé ce printemps la « *Veillée de chants, prières et louange* » le 27 mars, une veillée chantante à l'église.



Le thème était « *Et je parlerai à ton cœur* ». Les textes ou chants exprimaient des messages comme « *Vis d'amour et de foi, appelle l'Esprit-Saint, sois humble et fais confiance, sois bonté, charité, bienveillance, sois artisan de paix, vis dans la reconnaissance* ». Dans un esprit de fraternité, les intentions étaient inspirées par la paix dans nos familles, la paix en Ukraine et dans le monde et toutes les situations de détresse. C'était une soirée apaisante et intimiste qui a réuni de nombreux fidèles.

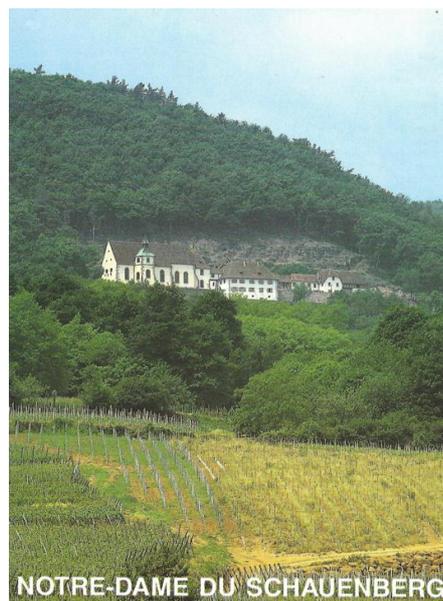
Le plaisir du chant, mais surtout le plaisir de chanter ensemble, ne tarit jamais. Nos choristes se préparent maintenant à un rendez-vous annuel incontournable : leur journée pèlerinage où ils animent la messe du lieu choisi, puis se retrouvent autour d'une table conviviale.

Après Ronchamp, Les Trois-Epis, Lucelle, Thierenbach, leurs pas les conduiront cette année, le dimanche 22 mai, au **SCHAUENBERG** (Pfaffenheim), haut-lieu de pèlerinage dont l'histoire remonte à 1400, lorsqu'un ermite s'y était établi. Peu d'années plus tard, la guérison miraculeuse d'Anne, comtesse de Hesse (et épouse du Landgraf Louis 1^{er} le Pacifique), fit du Schauenberg un lieu de pèlerinage, riche en rebondissements au fil des siècles.

En 1947, un magnifique retable en bois sculpté par l'artiste Saur d'Oberhergheim fut placé dans le chœur de la chapelle, tandis que la statue de la Vierge miraculeuse et protectrice fut transférée dans l'ancien petit chœur.

Une belle route serpente par le vignoble et la forêt pour arriver à ce lieu qui offre une vue imprenable. Notre chorale se prépare depuis des semaines à l'animation de la messe festive qui sera célébrée dans la chapelle du Schauenberg. Elle interprétera entre autres le « *Salve Regina* » de Franz Schubert (né à Vienne en 1797, décédé en 1828, à 31 ans).

Quelques mots sur ce compositeur hors du commun : Franz Schubert, compositeur autrichien, apprit très jeune le violon par son père instituteur, le piano par son frère. Il entra comme choriste, à 11 ans, à la chapelle impériale de Vienne et devint l'élève d'Antonio Salieri, directeur de la musique à la cour.



Grand admirateur de Mozart, c'est en 1813 qu'il composa sa première symphonie parmi les dix, dont la célèbre « *Symphonie inachevée* » (huitième symphonie). Il composa plusieurs messes, parmi elles la « *Deutsche Messe* », seule messe écrite en allemand. Notre chorale en a déjà chanté de larges extraits par le passé. Il est aussi l'auteur de plus de six-cents « *Lieder* », dont sa fabuleuse mélodie « *la Truite* » en 1817, que nous avons interprétée lors du dernier déjeuner dansant.

Dans le cadre des chansons de notre répertoire que nous vous présentons dans chaque bulletin, voici « *La Truite* » de Schubert. Sa mélodie, bien connue, sautille comme une truite dans une eau de rivière aux joyeux clapotis !

Die Forelle,

d'après le poète Schubart

1. In einem Bächlein helle,
Da schoss in froher Eil
Die launische Forelle
Vorüber wie ein Pfeil !
Ich stand an dem Gestade
Und sah in süßer Ruh
Des munteren Fischlein Bade
Im klaren Bächlein zu.
2. Ein Fischer mit der Rute
Wohl an dem Ufer stand
Und sah's mit kaltem Blute
Wie sich das Fischlein wand.
So lang dem Wasser Helle,
So dacht't ich, nicht gebricht,
So fängt er die Forelle
Mit seiner Rute nicht.
3. Doch endlich ward dem Diebe
Die Zeit zu lang. Er macht
Das Bächlein tückisch trübe
Und, eh' ich es gedacht,
So zuckte seine Rute
Das Fischlein zappelt dran !
Und ich mit regem Blute
Sah die Betrogene an !



La truite

Traduit du texte original

1. Dans une onde claire,
Joyeuse et légère,
La truite capricieuse
Est passée comme une flèche.
Je me tenais au bord du ruisseau
Et assistais tranquillement
A la baignade
Du joyeux petit poisson.
2. Un pêcheur avec sa canne
Se tenait là et observait
Son manège
Sans état d'âme.
Tant que l'eau demeure claire
Pensais-je,
Il n'attrapera pas la truite
Avec sa canne à pêche.
3. Mais finalement le « voleur »
Trouve le temps trop long.
Il trouble alors traîtreusement
L'eau du ruisseau.
En un éclair la canne s'agite,
Le petit poisson au bout de l'hameçon !
Et moi, sous le choc, je regarde
La victime piégée !



Musicalement,
la chorale Sainte-Cécile de Magstatt

Répétitions les mardis soirs à 20h, salle St Michel (derrière l'école de Magstatt-le-Bas)

Amicale des Sapeurs Pompiers



C'est reparti ... Enfin !!!

Nous n'attendions que ça !

Deux ans que nous n'avons pas pu organiser nos manifestations traditionnelles. Mais nous voici de retour.

Cette année, le feu de carnaval n'a toujours pas pu se tenir dans son format traditionnel, avec le fameux *lancer de disques*. Mais le feu était là tout de même. Une formule plus simple, mais plus proche (au sein du village, dans la cour de l'école), et qui nous a permis de nous rassembler de nouveau, autour d'un verre et de la première merguez de l'année.

Nous avons été ravis de vous revoir et de vous servir, et nous espérons que vous avez tous apprécié. Nous vous réservons d'ors et déjà une belle surprise pour l'année prochaine.



Merci Nadoue pour les photos !

Et bien entendu, cette année, nous comptons bien vous retrouver très bientôt, **le 9 Juillet**, pour notre traditionnelle...

FÊTE TRICOLEURE. !!!



l'amicale des sapeurs-pompiers de
MAGSTATT-LE-BAS
organise la soirée

FÊTE TRICOLORE

9 samedi
JUILLET

animée par l'orchestre

OSMOZ

à partir de 19h

FEU D'ARTIFICE

RÉSERVATIONS

à Lionel WESPISER au
06 34 31 27 44
ou carinesch@gmail.com
Avant le 1^{er} juillet 2022

Restauration
& tartes flambées



Les Petits Loustics



Récapitulatif des vacances d'octobre 2021

Pendant les vacances de février, la thématique abordée par les maternelles était « la forêt enchantée ». Ils ont pu redécouvrir le monde imaginaire des fées, des lutins, des trolls et des licornes à travers des histoires et des activités diverses et variées : bricolage, cuisine et grands jeux.

Les primaires ont participé à des grands jeux, fabriqué des déguisements, des décorations pour leur chambre et ont cuisiné des gâteaux sur le thème de leur « héros préférés ».



Le temps fort de ces vacances était la traditionnelle cavalcade d'Halloween dans le village de Magstatt-le-Haut.



Récapitulatif des vacances de février 2022

La thématique des vacances de février était la même pour les 3-6 ans et les 6-12 ans. Nous avons fait un tour du monde avec les enfants pour leur faire découvrir des pays des 5 continents à travers différentes activités. :

cuisine asiatique, orientale, africaine et néo-zélandaise,

peinture aborigène,

activités autour de l'Art mexicain et de l'Art indien,

jeux traditionnels australiens et sénégalais

L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS

Les temps forts de ces vacances étaient l'intervention de Mélanie de l'entreprise Magstattoise « Caméléon sport » pour une matinée yoga avec tous les enfants et l'intervention de Roger ZINNIGER et Jean Claude SCHWEITZER pour une après-midi karaté.

Nous les remercions chaleureusement pour leur participation.



Depuis le mois de novembre 2021, nous proposons aux enfants des activités à thème les mercredis après-midi :

Les mercredis « Alsacien » en collaboration avec Fabienne RICHARD du service promotion de l'alsacien de Saint-Louis Agglomération : afin de promouvoir l'alsacien au périscolaire et de sensibiliser les enfants au patrimoine culturel et linguistique locale.

Les mercredis « Jeux et Sports » en collaboration avec Julien BURTZ, éducateur sportif d'une entreprise Magstattoise « Caméléon Sport » : afin de permettre aux enfants de pratiquer des activités physiques, de se dépenser, de découvrir ou de redécouvrir certaines pratiques sportives (sports collectifs, jeux de coopérations, parcours de motricités etc...)



Nous remercions également Fabienne et Julien pour leur implication.

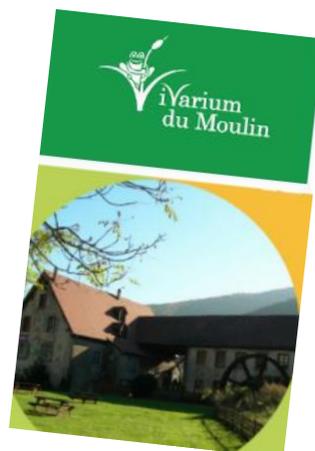
Pour finir, depuis le mois d'avril 2022, l'équipe du périscolaire commande deux fois par semaine du pain et des tartes au dépôts de pain de Magstatt-le-Haut ainsi que du miel chez des apiculteurs de la région pour soutenir les commerces et les artisans locaux et dans le but de proposer des produits frais pour les goûters de vos enfants.

Des nouvelles de l'école

Quand le Vivarium du Moulin se déplace à Magstatt le bas

Mardi 16 novembre, Serge, l'animateur du Vivarium du Moulin de Lautenbach -Zell, est arrivé bien chargé. En effet, il était accompagné de nombreuses petites bêtes provenant de pays lointains.

Les enfants ont pu découvrir des insectes ou petites bêtes, les observer, les toucher. Animation très bien menée, très intéressante et impressionnante. En effet, les blattes d'Indonésie et le mille-pattes avaient une taille peu commune !!! Les blattes émettaient un bruit très particulier quand Serge les prenait en main (bruit pour effrayer les prédateurs).



Serge imite la mante

Passage un peu « arrêt sur image » quand Serge a dit que les mantes (femelles) mangent parfois les mâles. Certains enfants ont montré leur indignation par la gestuelle.

Serge a laissé, en prêt, de nombreux grillons. Tout d'abord, il a préparé le vivarium :

- coin humidifié pour que les grillons puissent boire et laisser leurs œufs
- Coupelles pour les protéines
- Coupelle pour les végétaux



Ce sont les enfants qui se chargent de nourrir les grillons depuis leur arrivée.

Ils peuvent également les observer, comprendre leur cycle de vie, leur alimentation, leur croissance, leur reproduction. A eux également de faire la différence entre un mâle et une femelle.

Prochaine animation le 25 avril prochain



On imite le phasme

Le mille-pattes et les blattes, format XXL



Animation risques domestiques avec Riskou

Mardi 23 novembre 2021

Des bénévoles de l'Association Prévention MAIF de Mulhouse sont intervenus mardi 23 novembre à l'école maternelle de Magstatt le bas afin d'aider les enfants à expérimenter positivement les risques de la vie courante et ainsi prévenir des accidents.

Riskou, apprenti magicien, a accompagné les élèves dans des activités ludiques : logiciels éducatifs sur tablette, jeux de cartes, robots programmables.

Le but de ces interventions est d'apprendre aux enfants à évoluer en sécurité et apprivoiser les risques pour ne pas se mettre en danger. Pour bien grandir, il faut connaître les dangers.

Dans la continuité de cette animation très intéressante, une exposition s'en est suivie sur quatre semaines pour s'imprégner des dangers dans les différentes pièces de la maison ainsi que dans le jardin.



Les MS, suite à cette exposition, ont repris tous les risques repérés sur les différents panneaux et en ont fait un récapitulatif.

Expérience à renouveler l'année prochaine 😊



Venue du Saint Nicolas à l'école maternelle le mardi 7 décembre

Comme à l'accoutumée, la venue du Saint Nicolas est toujours un évènement très attendu des enfants et des adultes .

Les enfants de la maternelle l'ont accueilli avec des chants et lui ont remis un livre de dessins pour le remercier de sa venue et de ses cadeaux .

Saint Nicolas était accompagné de son assistante Céline Sutter qui avait les bras bien chargés. Distribution de mannalas et de clémentines que les enfants ont pu apprécier après le départ de Saint Nicolas. Mélanie leur avait également préparé un bon chocolat chaud .



Vendredi 26 novembre, nous avons été remettre nos décorations (tête de père Noël) à Marinette qui fait partie du comité de l'Association Culturelle de Magstatt le bas. Elle a remis un père Noël en chocolat à chaque enfant afin de les remercier pour leur travail.

(voir également page 23)



Animation Médiathèque

Jeudi 10 mars 2022 nous nous sommes rendus à la Médiathèque et avons retrouvé, avec plaisir, Elodie animatrice, que nous n'avions plus vue depuis 2 ans. Elle a présenté différents albums sur le thème des formes et des couleurs. Les enfants ont pu, entre autres, découvrir un butaï (petit théâtre en bois indispensable pour utiliser les histoires kamishibai) qui est une autre façon de découvrir une histoire. Elodie a également chanté, avec les enfants « Une souris verte », chanson toujours très appréciée du jeune public.



Ils ont pu également jouer au loto des formes et des couleurs, au jeu du tangram et profiter de la présence de quatre parents pour entendre des histoires. Ils ont quitté la médiathèque après avoir choisi un livre qu'ils pourront garder pour quelques semaines à l'école.



Quelques commentaires des enfants :

Hier, on était à la médiathèque. On a pris le bus. Quand on est arrivé, on s'est assis sur des canapés. On a fait des jeux, on a pris des livres. Elodie nous a lus des livres. Il y avait l'histoire des trois souris avec des formes. Le chat voulait manger les souris mais les souris ne voulaient pas se faire manger. Elodie a aussi raconté l'histoire du château gris. Dans l'histoire du château gris, il y avait des pierres précieuses. Le roi a volé trois pierres précieuses, une jaune, une bleue, une rouge.

On a fait un loto des formes et un autre jeu des formes. Mélanie a lu l'histoire du « Loup et des 7 chevreaux ». C'était rigolo.



Les dernières nouvelles des élèves de l'école de Magstatt-le-Haut



Chaque lundi du mois de novembre, nous avons participé à une animation sur les déchets. L'animatrice Sandrine nous a raconté des histoires. Elle nous a expliqué comment trier les déchets et le recyclage des déchets (GS-CP). Elle nous a aussi appris à fabriquer du papier recyclé (CE1-CE2) avec du journal.



En décembre, nous avons visité l'exposition « Prudent contre les accidents » prêtée par l'Association « Prévention MAIF » et installée à la mairie. Sur les différents panneaux illustrant différentes pièces de la maison, nous avons identifié plusieurs situations dangereuses.



L'ECOLE



Mardi matin 7 décembre, **Saint Nicolas** est venu à l'école. Nous avons chanté et nous lui avons offert des dessins. Puis, nous avons mangé un "mannala" pendant la récréation.



Vendredi 10 décembre 2021, il y avait beaucoup de neige. Nous avons fait des bonshommes de neige dans la cour de récréation. Ils ont vite fondu.

Au mois de décembre, nous avons été contents de réaliser des décorations, des cartes et des bricolages pour Noël !



Jeudi 24 mars 2022., nous avons suspendu nos réalisations plastiques sur le thème « Ombre(s) portée(s) » dans la cour de l'école à l'occasion de la traditionnelle Grande Lessive.



Pour les élèves du cours moyen à Magstatt le Bas

Reprise des séances de piscine pour les écoles.



Nos jeunes pensent également aux plus démunis.



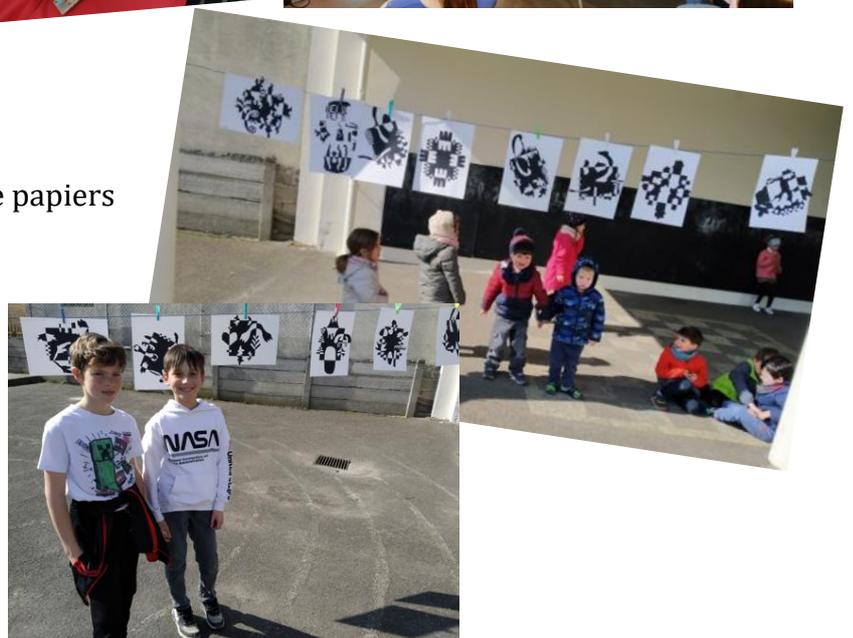
Sonate pour le Saint-Nicolas



A la médiathèque de Sierentz, lecture et animation sur le cinéma



La grande lessive:
des « notan » technique japonaise de papiers découpés.



Les entrepreneurs de notre village



Nouveau à Magstatt-le-Bas :

Salon de tatouage « Once Upon A Line »

Je m'appelle Aline ; on me définit comme étant à l'écoute et empathique. Ayant ma licence d'arts visuels, je souhaite partager ma passion avec vous par le biais du tatouage.

- Tout style de tatouage
- Maquillage permanent : sourcils, eyeliner, lèvres



Portes ouvertes

Samedi, 14 mai 2022
9h à 18h

6, rue des Vergers • Magstatt-le-Bas

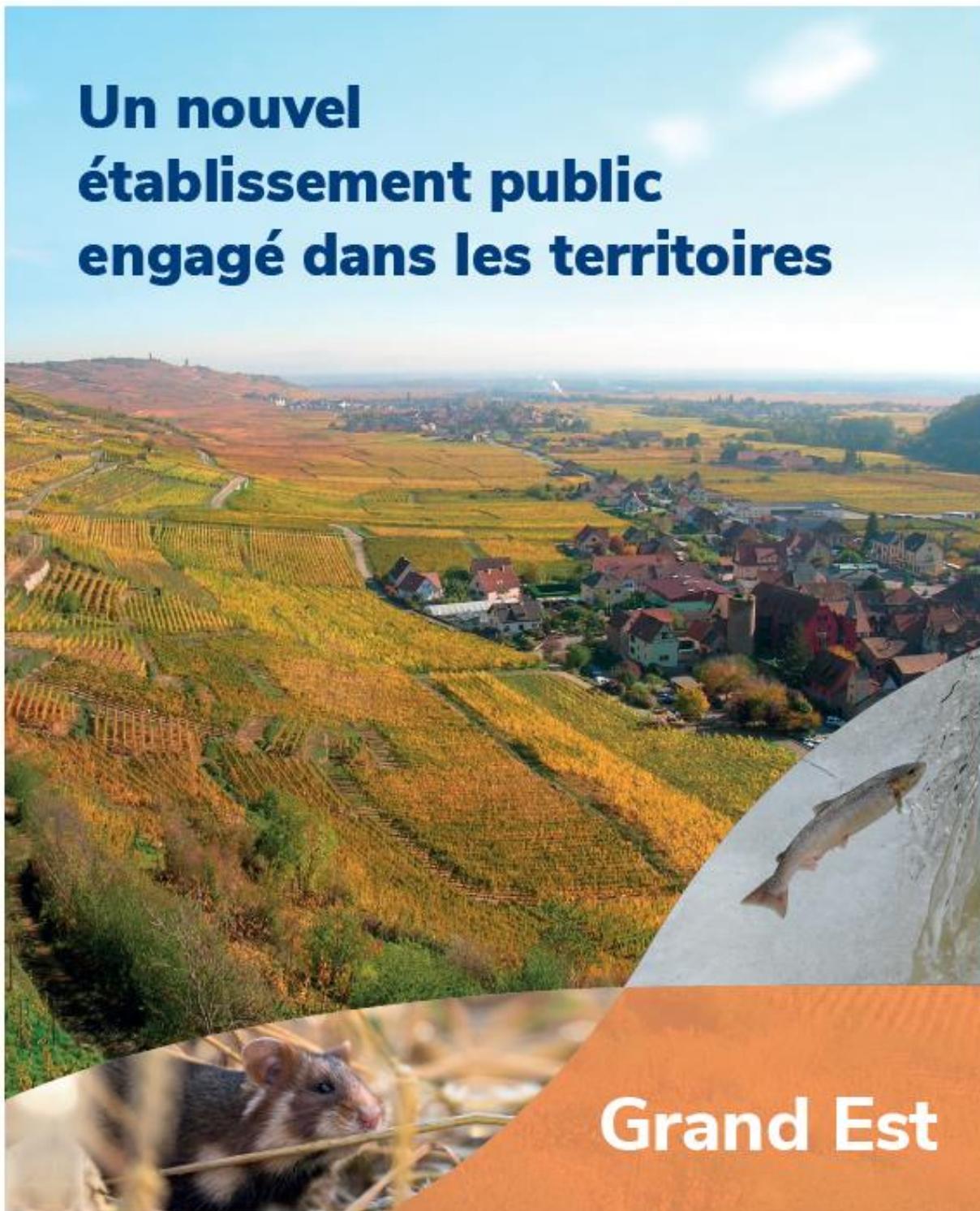
Venez découvrir les lieux, poser des questions ou parler de votre projet et prendre rdv. Barbecue si le temps le permet.



Prise de contact par mail
onceuponaline.tattoo@gmail.com
ou via facebook et Instagram



Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



Grand Est

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'Hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 missions complémentaires

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments.

Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

Les forces de l'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer),
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer,
- 9 parcs naturels marins,
- 1 sanctuaire de mammifères marins,
- 26 réserves naturelles.

* Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

Agir au plus près des territoires

L'Office et ses agents présents partout en France

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'OFB appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

Chaque région de l'Hexagone dispose d'une direction régionale, à l'exception de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Corse. Les outre-mer ont une direction dédiée avec, pour chaque bassin ultramarin, des délégués territoriaux. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous.

Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'OFB, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins (PNM), dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des PNM et des compétences des services de l'État.



Les PNM sont des outils de protection de l'État créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux. Ils poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection (contrôle et sensibilisation des usagers), et le développement durable des activités maritimes économiques (pêche, extraction, énergies renouvelables...) et de loisir (plaisance, pêche, plongée, sport de glisse...).

Les principales missions des délégations de façade reposent sur la mise en œuvre, à l'échelle de la façade maritime, des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité. Par exemple :

- mobiliser la connaissance et être opérateur ou animateur de certains sites Natura 2000 en mer,
- mobiliser des financements et contribuer aux projets nationaux qui engagent les acteurs maritimes et les citoyens dans la protection et de la restauration de la biodiversité en mer.

Quel est le rôle des inspecteurs de l'environnement ?

Police de l'environnement et police sanitaire

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse)... Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).



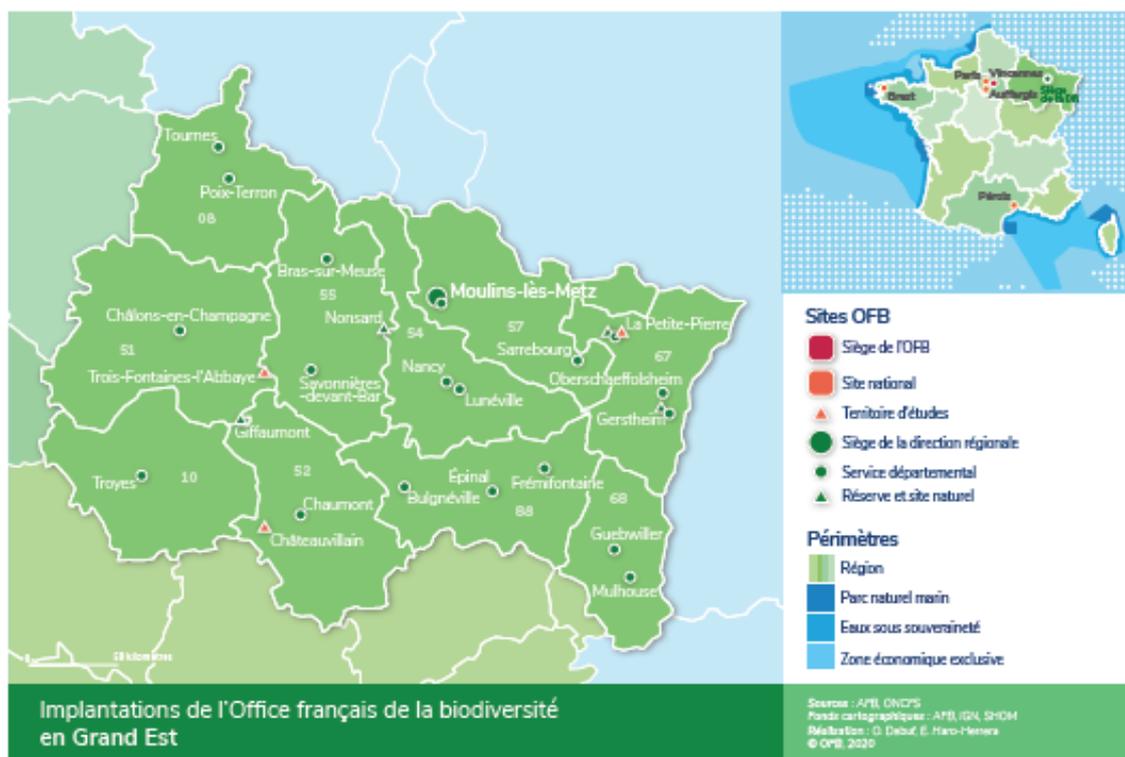
Connaissance : les missions des services départementaux

Les services départementaux contribuent fortement aux missions de connaissance de l'OFB. Dans le cadre de programmes nationaux, ils sont mobilisés pour :

- produire des données environnementales issues de l'observation de terrain (suivi d'espèces ou de milieux),
- participer à des protocoles de recherche, qu'ils contribuent à tester et, par leur connaissance du territoire et des acteurs, à améliorer (évaluation de la qualité écologique des milieux via des bioindicateurs, suivi des espèces grâce à l'ADN environnemental...).

Ils sont par ailleurs amenés à participer à des travaux scientifiques et techniques sur des enjeux locaux, par exemple dans le cadre de plans d'action pour la protection d'espèces menacées.

Cette contribution importante aux missions de connaissance de l'OFB s'appuie sur les compétences techniques des inspecteurs de l'environnement et sur un maillage du territoire qui est une vraie richesse pour l'établissement.



Implantations de l'Office français de la biodiversité en Grand Est

L'OFB en Grand Est

Nos implantations

La direction régionale de l'Office français de la biodiversité en Grand Est regroupe près de 200 agents répartis sur tout le territoire :

- le siège à Moulins-lès-Metz, en Moselle, sur l'éco-campus du site de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- 19 implantations de services départementaux qui permettent le maillage des 10 départements de la région,
- 3 réserves nationales de chasse et de faune sauvage :
 - lac du Der et étangs d'Outines et d'Arrigny (Marne et Haute-Marne),
 - lac de Madine et étang de Pannes (Meuse et Meurthe-et-Moselle),
 - La Petite-Pierre (Bas-Rhin), et 1 réserve de chasse et de faune sauvage – îles du Rhin (Bas-Rhin).

La région Grand Est accueille également 3 territoires d'études d'envergure nationale de l'OFB :

- Trois-Fontaines-l'Abbaye,
- Châteauvillain,
- La Petite-Pierre.

Au sein de ces territoires sont étudiées les populations d'ongulés sauvages (cerf, chevreuil et sanglier) et leurs habitats.

En Grand Est, l'OFB c'est aussi

Un collectif pour agir en faveur de la biodiversité :

L'OFB, la Région Grand Est, les Agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse, et les services de l'État ont signé une convention de partenariat.

Le Parc national de forêts, établissement rattaché, situé entre Champagne et Bourgogne.

Le Conservatoire botanique national (CBN) du Bassin parisien, le Conservatoire botanique d'Alsace et le pôle lorrain du futur CBN Nord-Est, établissements coordonnés.

Les enjeux de la biodiversité en Grand Est

Des paysages variés

La région Grand Est présente une grande diversité de milieux et d'espaces.

La forêt couvre le tiers du territoire et représente 12% des surfaces forestières nationales.

Dans la plaine alsacienne, le Rhin, axe majeur de circulation, structure l'espace le long du massif des Vosges et du Sundgau jusqu'à la trouée de Belfort.

Au-delà des Vosges, le plateau lorrain se déploie entrecoupé des lignes des côtes successives d'Argonne, de la Meuse et de la Moselle, et plus au nord des anciens bassins houiller et ferrifère lorrains.

Les plaines et les plateaux de Champagne complètent le portrait du paysage régional, également marqué par la présence de grands massifs forestiers et de nombreuses zones humides.



Des usages différenciés du territoire

Le Grand Est possède un patrimoine naturel riche et exceptionnel soumis néanmoins à de fortes pressions et menaces. En effet, des pertes de biodiversité sont constatées sur l'ensemble du territoire.

A l'échelle de la région, les principaux enjeux liés à l'érosion de la biodiversité sont dans l'ordre d'importance :

- l'urbanisation (constructions neuves, aménagements, etc.) : 4 660 ha sont artificialisés chaque année,
- la fragmentation des milieux naturels par les infrastructures linéaires de transports : territoire carrefour au cœur de l'Europe (760 km de frontières avec 4 pays), les infrastructures de transport se sont largement développées dans la seconde moitié du XX^e siècle (canalisation du Rhin, autoroutes, lignes TGV),

- l'évolution des pratiques culturelles et sylvicoles (intensification, diminution de la surface en prairies permanentes ou naturelles, utilisation d'engrais, enrésinement),
- les effets du changement climatique (diminution du nombre de jours de gels favorisant les parasites et les espèces invasives, pluies intenses générant des coulées de boues, canicules, etc.).

Cette biodiversité est cependant fragilisée par les activités humaines et l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.

Le développement de nombreux espaces protégés (parc national, parcs régionaux, réserves, propriétés du Conservatoire du littoral, espaces gérés par les conservatoires d'espaces naturels) contribue à la préservation de cette richesse.

Une biodiversité riche

Le Grand Est présente une grande biodiversité grâce à :

- une mosaïque d'habitats naturels,
- des bassins hydrographiques transfrontaliers du Rhin et de la Meuse, corridors naturels de circulation de la faune, dont le saumon,
- des haltes migratoires d'importance européenne pour les oiseaux,
- des forêts giboyeuses.

Il en découle la présence de nombreuses espèces protégées ou emblématiques. On peut citer par exemple le sabot de vénéus, le grand tétras, le lynx boréal, le grand hamster d'Europe, le loup, l'écrevisse des torrents, le pélobate brun ainsi que plusieurs espèces de chauves-souris.

Chiffres clés en région Grand Est

- 3 cours d'eau majeurs : Seine, Rhin et Meuse.
- 35 % des eaux de surfaces en bon état ou très bon état écologique.
- 70 régions naturelles différentes au carrefour de 3 des 4 zones biogéographiques françaises : atlantique, continentale et montagnarde.
- 4 zones humides classées RAMSAR parmi lesquelles la plus grande de France.

Direction régionale Grand Est

Bâtiment Moselle – chemin du Longeau – Rozérieulles
57160 Moulins-lès-Metz
Tél. : 03 87 52 14 56
dr.grand-est@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/grand-est

Service départemental du Bas-Rhin
sd67@ofb.gouv.fr

Service départemental du Haut-Rhin
sd68@ofb.gouv.fr

Service départemental des Vosges
sd88@ofb.gouv.fr



Paris, le 1^{er} mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Pour sa part, la Protection Civile est présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

En 2017, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile avaient déjà œuvré en partenariat afin d'apporter conjointement leur soutien auprès des victimes de l'Ouragan Irma.

De ce fait, et dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés.

Pour David Lisnard, « *ce partenariat doit permettre aux communes qui se mobilisent de bénéficier du soutien logistique des équipes de la Protection civile pour acheminer la collecte jusqu'en Ukraine* ».

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <https://don.protection-civile.org> ou par virement au :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

L'AMF et la Protection civile renouvellent leur solidarité au peuple ukrainien pris dans l'engrenage de la guerre et unissent leurs efforts pour apporter l'aide matérielle indispensable dans ces circonstances.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr



CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

LISTE DE DONNS

Logistique

Lits de camp
Sacs de couchage
Couvertures de survie
Vêtements

Matériel électrique
(Projecteurs, lumières, rallonges,
générateurs)

Hygiène

Gels & savons corps
Dentifrices
Brosses à dents
Couches & lait maternisé

Médicaments (non périmés)
Rasoirs
Mousses à raser
Serviettes hygiéniques

Secours

Gants à usage unique
Masques chirurgicaux
Matériel de suture
Blouses médicales
Bandages élastiques
Garrots

Lecteurs à glycémie
Pansements hémostatiques
Pansements
Solutions antiseptiques
Matériel médical
(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)

 01 41 21 21 21

 mission.ukraine@protection-civile.org

La Ligue, *proche de chez vous*



HAUT-RHIN

Que vous soyez atteint d'un cancer ou proche d'une personne malade, des professionnels et des bénévoles formés par la Ligue contre le cancer vous accueillent dans différents lieux, non médicalisés, du territoire haut-rhinois.



L'échange

Les lieux d'accueil de la Ligue favorisent les **rencontres et les échanges** entre les personnes malades, les proches et les professionnels. Des **rendez-vous individuels ou collectifs** vous permettront de vous exprimer et de rompre l'isolement induit par la maladie.



L'information

La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin propose une **information personnalisée et adaptée à vos besoins** (sur la maladie, le parcours de soins, la mise en relation avec des professionnels de santé et des associations d'aide aux personnes malades proches de chez vous).



Le bien-être

Différentes **activités de bien-être** sont proposées gratuitement aux patient(e)s, dès l'annonce du diagnostic, **tout au long du parcours de soins et après**. Elles leur permettent de rester **acteurs de leur vie malgré la maladie**, de mieux supporter leur traitement et de se sentir mieux dans leur corps et leur esprit.

Toutes les activités se font sur rendez-vous et après un entretien individuel préalable.

- *Conseils et Soins Esthétiques*
- *Sophrologie*
- *Réflexologie plantaire*
- *Conseils diététiques*
- *Activité physique adaptée*



Le soutien psychologique

Destiné aux personnes malades et à leurs proches. Entretiens individuels, de couple ou de famille sur RDV et groupes de parole pour les personnes malades ou leurs proches.



L'accompagnement professionnel

Une psychologue du travail répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches de reprise et/ou maintien de poste, de projet de reconversion professionnelle ou de recherche d'emploi.



L'accompagnement social

L'assistante sociale soutient les personnes malades dans l'accès à leurs droits et aux aides existantes.

Un guide détaillé des services et des activités est à télécharger sur le site de la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin

www.liguecancer-cd68.fr

Contact

Maison de Santé de la Porte du Sundgau
72, rue de Delle | 68220 FOLGENSBURG
Coordination : Viviane HUSSER
03 68 89 00 84 | viviane.husser@ligue-cancer.net

Sur RDV
par téléphone
ou par mail





SOPHROLOGIE RELAXATION

POUR LES SENIORS

Cycle de 10
séances

ATELIERS GRATUITS



AVEC LE SOUTIEN DE



Salle communale
"La menuiserie"
2, rue des menuisiers
MAGSTATT-LE-BAS



CALENDRIER DES SEANCES: MARDI DE 9H15 À 11H15

- les 06 & 20 septembre 2022
- les 04 & 18 octobre 2022
- les 08 & 22 novembre 2022
- les 06 & 13 décembre 2022
- les 03 et 17 janvier 2023



POUR PARTICIPER GRATUITEMENT A L'ATELIER:

Inscrivez-vous (nombre de places limité):

- par mail: ange.macnar@orange.fr
- par téléphone: 03 89 81 49 95

LA SOPHROLOGIE, UN OUTIL POUR FETER VOS PRINTEMPS AVEC SERENITE!

- Apprendre à se détendre, à mieux gérer son stress
- Mieux connaître son schéma corporel
- Diminuer les pensées parasites
- Améliorer la qualité de son sommeil
- Renforcer son élan vital
- Développer la pleine conscience



Les photos de nos lecteurs :



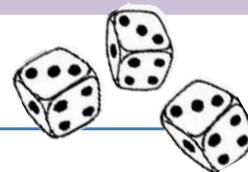
**Un grand merci à
Jacques SPITTLER
pour l'envoi de ces
photos...**



N'hésitez pas à nous faire parvenir vos photos ayant pour thème vos découvertes, vos activités dans le village, à l'adresse suivante : mairie@magstatt-le-bas.fr .
Nous les étudierons et en publierons une ou deux dans le prochaine bulletin...

ATTENTION ! : pour une bonne qualité d'impression, la taille de la photo doit être au minimum de 1 Méga-octets et maximum 4 Mo pour ne pas dépasser la taille maximum de la boîte mail de la mairie.
Merci.

Jouons un peu



ANNAGRAMME

Reportez les annagrammes des mots de la grille de gauche dans la grille de droite, à l'aide des définitions indiquées

T	I	S	S	E	E	▶						A faire en aire de repos et surtout pas au volant	
E	S	T	I	V	E	S	▶						Fait désormais l'objet d'une surveillance automatique
S	H	E	R	P	A	▶						Utiles la nuit	
S	I	G	N	A	L	A	▶						Ils ont donné leur nom à une autoroute vers Calais (A26)
F	A	R	C	I	T	▶						Souvent chargé sur l'autoroute des vacances	
E	L	A	R	G	I	E	▶						A bien arrimer sur la voiture
P	E	S	A	G	E	▶						Passages obligés sur une autoroute	
R	O	T	I	S	S	E	▶						Sur autoroute, elles portent des numéros
M	A	N	I	O	C	▶						Fréquemment rencontré sur autoroute	
R	E	L	I	A	N	T	▶						Une vitesse rare sur autoroute, sauf en cas de bouchon

Juste pour rire !

- Toto demande à un ami :
- Quelle est la moitié d'un tout ?
 - J'sais pas !
 - Ben, c'est trois mètres !
 - Pourquoi ???
 - Parce ce que le tout est de six mètres (s'y mettre)



PROVERBES ALSACIENS

« S'Labasch hert... wia a Hianerläiterla, verschessa vo oba bis unda. »

La vie est dure... comme un espalier de poulailler rempli de merde du haut en bas.

La vie est dure... du début à la fin.

« D' l'ànga Tàga, han oï Oba. »

Les journées longues ont aussi des soirs.

Quel bonheur de terminer une journée éprouvante et difficile et de pouvoir se reposer.

	5		2				4	
			7				3	6
		7	6		4	9	1	
	6	3						
8								3
						1	5	
	3	1	4		8	6		
5	9				1			
	4				7		2	

MOT ALSACIEN

« **Surfla** » - (se prononce « sourfla »),

Verbe pour dire siroter, boire à petites gorgées, par exemple la soupe trop chaude, tout en faisant le bruit caractéristique d'aspirer en buvant.

Informations pratiques

LES NUMEROS À CONNAITRE

<p>15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT <small>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</small></p>	<p>17 POLICE SECOURS <small>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</small></p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS <small>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</small></p>	<p>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN <small>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</small></p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES <small>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</small></p>
---	--	---	---	---

Infos Mairie :

Téléphone : 03 89 81 51 43

mairie@magstatt-le-bas.fr

Ouverture au public (sauf jours fériés et avis contraires) :

Lundi : 17h à 20h

Mardi : 10h à 12h

Jeudi : 17h à 19h

Permanences de M. le Maire (sur rendez-vous) :

Lundi de 18h à 20h

Jeudi de 18h à 19h

SAINT-LOUIS AGGLO (SLA)

Place de l'Hôtel de ville

CS 50199

68305 Saint-Louis Cedex

Tél. 03 89 70 90 70

www.agglo-saint-louis.fr

Service Eau et Assainissement

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h - 13h30-17h

Mercredi et Vendredi : 8h30-12h

Service Administratif (mêmes horaires)

au : 03 67 35 72 50

ou au 03 67 35 72 51

ou au 03 67 35 72 52

Numéro d'astreinte :

03 89 70 46 68 (17h15 - 8h30)

Pôle de proximité de Sierentz

57 rue Rogg-Haas 68510 Sierentz

Tél. 03 89 28 54 28

Pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Mardi, mercredi et vendredi :

9h-12h, 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Espace France Service Sierentz

17, rue Rogg Haas, 68510 Sierentz

Tél. 03 67 27 01 30

France-services@agglo-saint-louis.fr

Lundi: 10h-12h / 13h-17h

Mardi: 9h-12h / 13h-17h

Mercredi: 9-12h / 13h-18h

Jeudi: 9h-12h30

Vendredi: 9h-12h / 13h-16h

Transport à la demande (TAD)

Réservation au n° vert 0800 515 584

SCOLAIRES

Ecole primaire de Magstatt-le-Bas

03 89 81 54 44

Ecole primaire de Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 18

Périscolaire Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 90

Collège Françoise Dolto à Sierentz

03 89 81 51 30

ASSOCIATION MÉDICALE

de la Hochkirch

60 rue Poincaré, Sierentz

09 67 45 57 82

PHARMACIE DE GARDE

Tel : 3237

ou <https://www.pharma68.fr/gardes.php>

Pour les gardes de nuit, téléphoner aux services de police ou de gendarmerie locaux (composez le 17) pour obtenir l'adresse.

COMMUNAUTÉ DES PAROISSES

Terres de Promesses

5 rue Pointcaré 68510 Sierentz

Contact : terredepromesses@orange.fr

Tél. : 03 89 81 54 20

GENDARMERIE de Sierentz

03 89 81 53 11

BRIGADE VERTE

03 89 74 84 04

SPA de Mulhouse

03 89 33 19 50